

T2137-636-8,00 F

ISSN 0026-9433

8 NOVEMBRE — FORUM DE LA LIBRAIRIE DU M.L.
" LES NOUVELLES REVUES LIBERTAIRES ", A 16 H

Le monde libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N° 636 JEUDI 6 NOVEMBRE 1986 8,00 F

LICENCIEMENTS



RECHERCHE SYNDICATS DÉSESPÉRÉMENT

Editorial

DU 10 mai 1981 au 16 mars 1986, la France fut gouvernée à gauche. Un cocufage absolu pour une génération rosâtre. On a appelé ça le « Pouvoir socialiste ». Maintenant, depuis plus de six mois que Chirac est Premier ministre, on appelle ça « Pouvoir libéral ». Les cheveux raccourcissent, les estomacs s'épanouissent, la moyenne d'âge s'allonge, mais c'est pourtant bien la même réalité. Deux facettes d'une même oppression : celle du pouvoir.

Savoir que l'on est gouverné par les uns ou les autres, qu'on peut choisir entre eux, qu'on peut en dire du mal ou du bien, obéit à la même logique. Les seules distinctions ne sont du ressort que des grammairiens et d'eux seuls. Ces divertissantes astuces de vocabulaire, caractéristiques de nos démocraties trouveront toutefois toujours les libertaires pour s'y opposer.

Les anarchistes, et c'est aussi en cela que

réside leur force, se sont constamment acharnés à démonter cette mécanique autoritaire, cet engrenage vicieux et hypocrite. Que le pouvoir soit socialiste ou libéral, un peu d'Etat c'est toujours beaucoup de contraintes et les libertés, dans ces conditions, auront toujours quelque chose à perdre. C'est la définition même du pouvoir. Il n'y a que de mauvais coups à prendre.

Un nouvel exemple est celui de la mise en place à taton des prisons privées. Une fois encore c'est le modèle américain qui inspire le projet. Deux arguments s'opposent : « la prison est l'endroit où l'on n'a pas envie de revenir » (plus les conditions sont dures et mieux ça vaut) et « la prison ne doit être que la privation de liberté et cela seulement » (pourquoi donc ne pas construire des prisons trois, quatre, cinq ou six étoiles ?). Dans le genre cynique, on peut difficilement faire mieux.

Mais les prisons privées, cela semble donc tenir la route. Schématiquement, des sociétés privées vont se faire du fric au nom de la liberté... des autres. Comme les curés se font du fric avec l'enseignement et certains médecins par les cliniques et les lits privés dans les hôpitaux publics. Sans tomber dans le piège de la défense du service public, il y a tout lieu de s'interroger sur la différence qu'il peut bien y avoir entre une matraque réglementaire et une matraque du secteur concurrentiel. La promesse d'amnistie et la volte-face immédiate de Chalandon n'ont pu avoir lieu que pour mieux mûrir le projet et, dans le même temps, museler la population carcérale qui n'espère qu'une chose : sortir.

Le problème des prisons restera entier tant que le problème de l'Etat restera entier. Et si l'on ne peut bien vomir que ce que l'on a avalé, on a pas fini d'être malade.

F°P. 2520

communiqués éditions

• PARIS

Le Comité de soutien aux réfractaires reprend ses permanences, tous les premiers samedis de chaque mois, de 14 h à 16 h, à la librairie du Monde libertaire. Contact et infos au répondeur antimilitariste : (16.1) 43.03.62.03.

LES ULIS

Le groupe Emile-Pouget vous informe que tous les vendredis, de 20 h à 21 h 30, vous pouvez entendre les anarchistes sur Radio-Village (103.8 MHz). Vente du « Monde libertaire » au marché des Ulis tous les dimanches, assurée par le groupe Emile-Pouget.

• DIJON

Le groupe de Dijon anime des émissions sur Radio-Campus (100.2 MHz en F.M.). « A boulets noirs », c'est le mardi, tous les quinze jours, de 19 h 15 à 20 h.

• LILLE

Septembre 1986, le groupe de Lille décide d'acquiescer ses propres locaux et d'élargir le champ d'intervention de sa librairie. Le centre culturel Benoit-Broutchoux est né ! Situé à Lille-Fives, à cinq minutes du métro, il offrira à l'anarchisme d'énormes possibilités dans la région du Nord. Vente de livres et de journaux, bibliothèque, débats, cafétaria, conférences et expositions sont d'ores et déjà prévus.

Quant à la F.A., c'est l'occasion pour elle de s'implanter durablement dans l'une des agglomérations françaises les plus habitées. Pour parvenir à ce résultat, une souscription a été lancée. Cent cinquante mille francs sont en effet nécessaires pour nous aider à rembourser le prêt immobilier et à financer l'aménagement intérieur du local. Nous vous demandons d'y participer dans la mesure de vos possibilités et comptons sur votre entière solidarité (Cercle d'études sociales, B.P. 4, 59651 Villeneuve-d'Ascq cedex, C.C.P. n°7 806 13 M - Lille).

Nous recherchons également un soutien matériel (promotion du centre culturel, dons en mobilier, livres, etc.). Souscription au 10.10.1986. Dons : Mignot (3 000 F), Barreau (1 000 F), Pelletier (1 000 F), Lebœuf (1 000 F), Duval (500 F), Virements mensuels : Denis (150 F), Scozylas (150 F), Muysen (200 F), Gr. de Lille (250 F).

• POITIERS

Le groupe Berkman vient d'acquiescer un local. Des permanences libertaires s'y tiennent tous les mercredis et les 1^{er} et 3^{es} samedis du mois, de 15 h à 19 h. Un rayon librairie et une bibliothèque de prêt sont ouverts. Adresse du local : 6, rue des Flageolles, 86000 Poitiers.

• CHAMBÉRY

Une liaison F.A.-Région savoyarde se constitue sur Chambéry. En l'attente d'un local, tous les individus motivés par cette initiative sont priés de s'adresser aux Relations intérieures qui transmettront.

• LILLE

Le groupe de Lille informe qu'il vend le « Monde libertaire » le vendredi, de 17 h 30 à 18 h 30, devant la gare S.N.C.F., et le dimanche de 10 h 30 à 12 h 30 sur le marché Wazemmes (côté rue Racine). D'autre part, il anime sur Radio Campus (99.6 MHz) l'émission « La Voix sans maître » (tél. : 20.91.24.00). Prochain thème : « Pour une éducation non sexiste », le 7 novembre.

• AFFICHE

L'administration et les relations intérieures de la Fédération anarchiste viennent d'éditer une affiche en soutien au « Monde libertaire », disponible à la librairie du Monde libertaire, 145, rue Amelot, 75011 Paris, au prix de 0,60 franc l'unité (au-dessus de 50 exemplaires).



LISEZ LE « MONDE LIBERTAIRE »
ABONNEZ-VOUS, SOUTENEZ-LE !

débats

• PARIS

Des groupes de la région parisienne de la F.A. organisent un meeting le mercredi 12 novembre, à 20 h 30, à l'Ageca, 177, rue de Charonne, Paris 20^e (M^o Charonne), sur le thème « Le libéralisme, ce n'est pas la liberté. Non au délire sécuritaire ! ».



• PARIS

La commission de propagande des Relations intérieures reprend sa série de cours sur l'anarchisme. Le prochain aura lieu mercredi 19 novembre à 20 h 30, au local du groupe Louise-Michel, 10, rue Robert-Planquette, Paris 18^e (M^o Abbesses). Thème : « L'organisation anarchiste » par Gaetano Manfredonia.

• MARSEILLE

Le groupe libertaire de Marseille organise du 4 octobre au 29 novembre une série de débats-vidéo. Ces activités ont lieu au local du groupe, 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille.

Samedi 8 novembre, à 14 h, film vidéo « Ecoutez May Picqueray » (la vie et les luttes d'une anarchiste). Samedi 29 novembre, à 14 h, film vidéo « Ecoutez Eugène Bizeau ».

Vous trouverez sur place : bibliothèque, boutique et... boissons. Participation : 15 F.

• LILLE

Les militants F.A. de la région Nord appellent leurs sympathisants à participer au week-end de formation sur le syndicalisme, le samedi 22 novembre, à partir de 14 h et dimanche 23, à la mairie annexe du Vieux Lille, place Louise-de-Bettignies.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi, de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M^o République)
Tél. : (16.1) 48.05.34.08.

liste des groupes f.a.

PROVINCE

• GROUPES

Aisne : Anizy-le-Château — Allier : Moulins — Ardèche : Aubenas — Bouches-du-Rhône : Marseille — Charente : Angoulême — Charente maritime : Marennes/Rochefort — Côte-d'Or : Dijon — Doubs : Besançon — Eure-et-Loire : Chartres — Finistère : Brest — Gard : Groupe du Gard — Haute-Garonne : Toulouse — Gironde : Bordeaux (trois groupes) — Hérault : Béziers — Ile-et-Vilaine : Rennes — Indre-et-Loire : Tours — Loire : Saint-Etienne — Loire-Atlantique : Nantes — Lot-et-Garonne : Agen — Maine-et-Loire : Angers, Saumur — Manche : Cherbourg — Moselle : Metz — Nord : Lille, Dunkerque — Oise : Beauvais — Orne : Flers/La Ferté-Macé — Pas-de-Calais : Boulogne, Lens — Pyrénées-Orientales : Perpignan — Seine-Maritime : Dieppe, Le Havre, Rouen — Somme : Amiens — Var : Groupe Région-toulonnaise — Vienne : Poitiers — Yonne : Auxerre.

• LIAISONS

Alpes-Maritimes : Nice — Ardèche : Tournon — Ardennes : Charleville-Mézières — Aveyron : Sainte-Affrique, Millau — Bouches-du-Rhône : Aix-en-Provence — Charente-Maritime : Saintes — Cher : Vierzon — Corse : Ajaccio, Bastia, Porto Vecchio — Côtes-du-Nord : Saint-Brieuc — Doubs : Haut-Doubs — Gironde : Saint-Médard-en-Jalles — Hérault : Montpellier — Ile-et-Vilaine : Saint-Malo — Isère : Bourgoin-Jallieu — Jura : Roche-lez-Beaupré — Loiret : Montargis — Loir-et-Cher : Blois — Mayenne : Laval — Morbihan : liaison du Morbihan — Nord : Douai — Oise : Noyon — Bas-Rhin : liaison du Bas-Rhin — Savoie : Chambéry — Tarn : Albi — Var : Hyères, La Seyne-sur-Mer — Vendée : La Roche-sur-Yon — Vosges : liaison des Vosges.

RÉGION PARISIENNE

• GROUPES

Paris : quinze groupes répartis dans les arrondissements suivants : 1^{er}, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e. Banlieue : Seine-et-Marne : Coulommiers, Chelles/Gagny/Neuilly-sur-Marne, Melun — Yvelines : Conflans-Sainte-Honorine, Rambouillet, Versailles — Essonne : Vallée de Chevreuse — Hauts-de-Seine : La Défense/Courbevoie/Nanterre/Puteaux, Villeneuve-la-Garenne/Saint-Ouen, Fresnes/Antony — Seine-Saint-Denis : Bobigny/Pantin/Aubervilliers, Montreuil/Rosny-sous-Bois, Sevran/Bondy — Val-de-Marne : Créteil — Val-d'Oise : Argenteuil/Colombes.

• LIAISONS

Banlieue : Val-d'Oise : Sarcelles.

LIAISONS PROFESSIONNELLES

O.R.T.F., R.A.T.P., S.N.C.F., Route, Travailleurs de l'éducation, Banques.

liste des permanences des groupes f.a.

RÉGION PARISIENNE

PARIS

Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1^{er} : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1^{er} lundi du mois. Groupe « Louise-Michel », Paris 18^e : permanence le samedi, de 16 h à 18 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris. Groupe « Voline », Paris 20^e : permanences les jeudis à 20 h 30, au 26, rue Piat, 75020 Paris.

BANLIEUE

Seine-et-Marne
Groupe « Sacco-et-Vanzetti » : permanences tous les dimanches de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.
Yvelines
Groupe « Georges-Brassens » de Rambouillet : permanences tous les samedis matin sur le marché de Rambouillet.
Hauts-de-Seine
Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. : 46.68.48.58.
Val-de-Marne
Liaison Sarcelles : permanences tous les premiers dimanches de chaque mois, de 11 h à 12 h, au marché de Lochères (à côté de la Poste)
Groupe de Créteil : permanences tous les dimanches, de 9 h 30 à 11 h 30, au marché de l'Eglise, Créteil ; et tous les mercredis, de 17 h à 19 h, au métro Créteil/Hôtel-de-Ville/Préfecture.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE
Rédaction-Administration
145, rue Amelot, 75011 Paris, tél. : (16) 1.48.05.34.08.

TARIF	France	Sous pli fermé	Etranger
3 mois, 13 n°	85 F	155 F	120 F
6 mois, 25 n°	155 F	290 F	230 F
1 an, 50 n°	300 F	570 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT
à retourner au 145, rue Amelot, 75011 Paris (France).

Nom..... Prénom.....
N°..... Rue.....
Code postal..... Ville.....
A partir du n°.....(inclus) Pays.....

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien
Chèque postal Chèque bancaire Mandat-lettre

Règlement à joindre au bulletin
Pour tout changement d'adresse,
joindre la dernière bande et 4 F en timbres poste

ÉCOUTEZ RADIO-LIBERTAIRE 89.4 MHZ PARIS

POUR TOUT ABONNEMENT NOUVEAU AVANT LE 1^{er} DÉCEMBRE UN LOT DE BROCHURES SERA OFFERT GRATUITEMENT

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11^e
 Directeur de publication : Maurice Joyeux
 Commission paritaire n°55 635
 Imprimerie : Roto de Paris, 3, rue de l'Atlas, Paris 19^e
 Dépôt légal 44 149 — 1^{er} trimestre 1977
 Routage 205 — Publi Routage
 Diffusion SAEM Transport Presse

SYNDICATS

Progrès dans l'action recul dans la signature

PEU d'observateurs ont fait le rapprochement entre la date de la signature, par la C.F.D.T., puis Force ouvrière et la C.F.T.C., de l'accord patronal interprofessionnel sur la procédure de licenciement et le même jour, la grève des salariés du secteur public et nationalisé.

Grève qui a représenté une remontée de ce qu'il est convenu d'appeler la mobilisation des travailleurs et le plus important mouvement depuis les deux grèves de vingt-quatre heures de 1984 : arrêts de travail et manifestation de tout le mouvement syndical, dispersés dans les parcours certes, mais le même jour. Presque une unité d'action en somme... qui appuyée sur la défense des statuts et de l'emploi a marqué un certain progrès.

On en vient à souhaiter que le mouvement syndical continue sur ce chemin-là !

Progrès dans l'action recul dans la signature

Quelle différence avec les négociations ! Division, dans les confédérations et entre elles, et piètre résultat pour l'accord lui-même.

On nous objectera que la grève et la négociation ne portaient pas sur le même secteur et qu'il était nécessaire, absolument indispensable même, de combler le vide juridique de cette question de licenciement avant le 7 janvier 1987, date à laquelle le gouvernement fera adopter une nouvelle loi qui se subs-

tituera à l'autorisation administrative préalable pour les licenciements économiques.

Comblant un vide juridique ? Oui, sans doute, mais avec quoi ? Et comment ? Le patronat depuis la piètre gestion des socialistes et des communistes — si on se place du point de vue des salariés — réclame à cor et à cri de la souplesse, de la flexibilité, plus vite, dit-il, moins de formulaires et de délais, pour que nous puissions... embaucher. Avant, avoue-t-il, nous devons licencier, dégraisser, etc.

Qui est dupe parmi les militants syndicaux — de toute obédience — d'un tel langage, d'un tel double langage, bien dans la tradition du triste sire qui affirmait que plus le mensonge est gros plus on le croit ? Qui peut croire que pour embaucher il faut licencier ? Le patronat veut accroître ses droits, son contrôle sur ceux qu'il emploie et la gestion de ses entreprises ; ensuite, il fait de la propagande.

Le dernier bulletin de l'U.I.M.M. (1) remarque dans son dernier numéro — si on en croit l'A.F.P. — que « l'emploi tend à se redresser... dû à la reprise de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics et à la création d'emplois dans les services ». Mais tout cela, ajoute le bulletin en question, « n'empêche pas la poursuite de la hausse du chômage », en raison, conclut-il, « de la progression de la population active, notamment celle du travail féminin, le taux d'activité des femmes atteignant maintenant

66,5% ». Délicieuse attention de la rédaction de l'U.I.M.M. envers la moitié — un peu plus — de l'humanité qui encombre A.N.P.E. et statistiques ; la cause de l'augmentation du chômage, après le choc pétrolier, les immigrés, ce sont maintenant les femmes qui ne veulent plus rester uniquement devant leurs fourneaux... Kirche, Küche, Kinder (2).

On pourrait croire que les syndicalistes chargés de la signature que leur délèguent les travailleurs — même si souvent ces derniers l'ignorent — examineraient avec attention, avec vigilance les résultats des négociations ou le contenu des propositions : ne rien signer qui soit un recul devrait être un credo syndical et, pour cela, éviter de se trouver en négociation sans rapport de forces, comme on dit ; sans que le patronat sente que de son attitude à lui découle la paix sociale... Le mouvement syndical existe par la confiance que lui apportent les travailleurs et non pas seulement par la possibilité de signer des accords.

Depuis maintenant près de dix ans, on a inversé ce rapport de représentativité. Et les travailleurs le paient bien cher.

Du balai... et vite !

Alors peut-on considérer que le vide créé par la décision gouvernementale est comblé ?

Les comités d'entreprise, quand ils existent, se réuniront deux fois



compétente disposera respectivement de 14, 21 et 30 jours pour faire connaître son impression (3).

En dehors de l'impression du directeur départemental du travail, qui pourra être formulée en de jolis couplets ou toute autre matière poétique, le patronat a gain de cause sur toute la ligne.

Deux éléments positifs pourtant : les licenciés, le contrat de travail étant rompu, pourront obtenir un contrat de conversion de trois cents heures avec 70 pour cent du salaire pendant cinq mois ou, s'ils ont l'âge, une préretraite F.N.E. — ces éléments s'appliquant à toutes les entreprises quelle que soit leur taille ; enfin, la décision pratique de licenciement du monde en toute tranquillité par paquets de neuf personnes se verra limitée à trente travailleurs pendant une période de six mois ; au-delà de trente, on devra se soumettre à la réglementation en vigueur... et demander l'impression du directeur départemental.

Et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la Confédération des petites et moyennes entreprises n'a pas encore signé... Sans doute lesdites P.M.E. souhaiteraient-elles avoir tout cela sans payer. Hélas ! le grand frère C.N.P.F. a accepté que la contribution patronale au F.N.E. soit un peu plus que doublée.

On comprend que deux régions (Basse Normandie, Union parisienne) et une fédération (Hacuitex) de la C.F.D.T. n'aient pas approuvé le choix de leur secrétaire général de signer cet accord ; on sait également ceux qui ont protesté à Force ouvrière, les mêmes que ceux qui avaient contesté l'accord du 17 juillet 1986 passé avec l'U.I.M.M.

Enfin, on comprend l'aisance de Paul Marchelli, secrétaire de la C.G.C., quand il argumente pourquoi sa confédération des cadres n'a pas signé l'accord. Il aurait accepté une négociation sur l'ensemble du problème, notamment en y incluant la question de l'emploi, mais, affirme-t-il, on s'est « focalisé sur le licenciement », le

champ de la négociation « s'est rétréci ». La C.G.C. se trouve ainsi à être une des deux confédérations qui se sont abstenues, avec la C.G.T.

Aux dernières nouvelles (4), on estime à 450 000 par an les licenciements économiques et, parmi eux, 150 000 des petites entreprises qui pourraient avoir un contrat de reconversion — seul élément positif réel ; mais le cas de ceux qui sont licenciés par disparition de leur entreprise n'est toujours pas réglé.

Face à face

Dans sa préface aux *Réflexions sur la violence*, Georges Sorel, après avoir fustigé les divers socialistes qui tentaient d'atténuer le conflit entre les patrons et les ouvriers par arbitrage ou appel à l'Etat, soulignait qu'un patronat de combat donnerait naissance à des travailleurs acceptant la lutte et aguerris. Cette réflexion, dont on remarquera le caractère romantique, voulait s'opposer à la politique contractuelle et paritaire qui émoussait la combativité des travailleurs et affaiblissait le courant révolutionnaire au début du siècle. Pendant plus d'un demi-siècle, en effet, le recours à l'arbitrage particulièrement celui de l'Etat a été recherché autant par le syndicalisme ouvrier que par les unions patronales.

Aujourd'hui, le patronat, qui doit se sentir bien fort, repousse quelque peu cette pratique ; les travailleurs se retrouvent seuls devant leur patron. Souhaitons qu'ils sauront répondre à ce défi par la solidarité et que la prophétie de Sorel se réalise.

Julien MAILLET

- (1) Union des industries métallurgiques et minières, le digne fils du Comité des forges, épine dorsale du C.N.P.F.
(2) Eglise, cuisine, enfants, les trois K, slogan des nazis à propos du rôle des femmes dans la société.
(3) « Le Monde », 23 octobre 1986.
(4) « Le Monde », 23 octobre 1986.



Grève de la faim à Billancourt

« Le représentant du ministère du Travail déclare que je suis manipulé. Mais la vérité c'est que je suis victime de ceux qui manipulent mon bifsteck, mon emploi et mon moyen d'existence. Je ne suis pas victime de ceux qui m'aident. » Ainsi s'exprimait, la semaine dernière, Laurent Gabaroum (cadre licencié de Renault-Billancourt) à son neuvième jour de grève de la faim, place Bir-Hakeim. Non syndiqué à la C.G.T., il est néanmoins soutenu par la logistique de la centrale d'Henri Krasucki. Le ministère du Travail, lui, a « oublié » qu'il était français, en lui proposant une aide au retour au pays !

L'aide que la C.G.T. apporte à Laurent Gabaroum est tout à son honneur, on espère seulement qu'elle ira jusqu'au bout. Alain Obadia, secrétaire général de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T., avait raison quand il déclarait devant des salariés de la région en s'adressant aux cadres : « Beaucoup d'entre eux savent que ce qui arrive à Laurent Gabaroum peut leur arriver demain. Le patronat veut utiliser leur compétence, leur attachement à la qualité professionnelle de leur travail avec comme seul objectif celui de la rentabilité financière génératrice de crise ».

Ce qui reste de la « forteresse ouvrière » doit être détruit et, selon la Lettre de l'Expansion et le journal américain *Financial Times*, le ministère de l'Industrie aurait demandé un audit sur Renault à un cabinet américain du nom de Booz Allen. Quand on vous dit qu'un vent de liberté nous vient des Etats-Unis !

THIERRY
(Gr. Pierre-Besnard)

Amis lecteurs

DEPUIS le 1^{er} octobre, comme vous le savez, nous menons parallèlement une campagne de soutien au *Monde libertaire* et une campagne sur le thème « La droite et la gauche cohabitent : les libertés en faillite ! Pour vous défendre, informez-vous, lisez le *Monde libertaire* ! »

Pendant toute la durée de cette campagne, chaque nouvel abonné se voit offrir un lot de brochures pour une valeur de 50 F, et ce jusqu'au 1^{er} décembre. Durant la même période, et pour fêter le cinquième anniversaire de Radio-Libertaire, une réduction de 10% est offerte, pour chaque porteur de la carte d'auditeur, sur tout achat de disques.

Cette campagne va atteindre son point culminant sur Paris et la région parisienne le 12 novembre avec la tenue d'un meeting à l'Ageca. Une affiche annonçant le meeting sera collée sur Paris et sa région. Elle porte le slogan suivant « Le libéralisme n'est pas la liberté. Non au délire sécuritaire ».

Nous comptons sur une assistance nombreuse car la défense de nos libertés et la dénonciation de la politique actuelle va de pair avec un soutien important au *Monde libertaire*.

Les administrateurs

au cours de la procédure de licenciement collectif, s'ils concernent plus de neuf licenciements. La direction départementale du travail — on passe par-dessus la tête des inspecteurs du travail d'arrondissement — sera informée, mais ne disposera plus d'un contrôle suspensif, et jugera de la régularité des procédures sans donner d'avis sur le contenu du plan social — elle jugera la forme et non le fond.

Les délais : « Pour moins de dix salariés dans une entreprise de moins de cinquante salariés ou pas, le licencié disposera de sept jours, et de quinze s'il est cadre. Dans une entreprise de plus de cinquante salariés, le délai entre la première consultation du comité d'entreprise et la notification de licenciement sera de trente jours pour de dix à cent licenciements, de quarante-cinq jours pour cent à deux cent cinquante licenciements et de soixante jours au-delà. L'autorité administrative

GIBERT-JEUNE

Les licenciements... un cas de force majeure !

Le Monde libertaire vous avait déjà, en février et mars dernier (dans ses numéros 607, 609, 612 et 613), relaté les différents épisodes du conflit qui oppose les salariés de la librairie Gibert-Jeune, place Saint-Michel à Paris, à une direction dénuée de tous scrupules. Celle-ci entendait profiter de l'attentat qui, le 8 février, avait endommagé ses locaux pour virer purement et simplement plus de 80 personnes, sans aucune indemnité, en invoquant le cas de force majeure...

La rédaction du M.L. a retranscrit et vous présente dans cette page des extraits de l'émission « Chronique syndicale » de Radio-Libertaire, où était invité une nouvelle fois l'ancien délégué syndical C.G.T. de chez Gibert pour y parler des résultats du jugement prononcé fin septembre.

La rédaction

— Radio-Libertaire : Peux-tu nous faire le point de votre situation ?

— Invité : Le jugement rendu fin septembre nous déboute de toutes nos demandes. Nous voulions que le cas de force majeure, invoquée par la direction, ne soit pas reconnu. Là-dessus nous sommes déboutés et, en plus, nous sommes même condamnés aux dépens. On est censé payer tous les frais d'expertise, ce que l'on a déjà fait grâce à toutes les collectes effectuées à ce moment-là. On a réussi à payer deux experts, sachant qu'un expert coûte 4 000 F.

D'autre part, on est censé payer non seulement les autres frais engagés (avocat, par exemple) mais aussi les frais de la partie adverse, c'est-à-dire être condamné aux dépens. Cela signifie que la C.G.T.-Gibert-Jeune, qui défend les intérêts des salariés, devrait aussi payer le patron pour avoir eu l'audace de lui intenter un procès.

— R.-L. : Être débouté, cela a donc un certain nombre de conséquences ? Les licenciements prononcés en février restent des licenciements, la suppression des indemnités est maintenue, les préavis sautent et le chômage technique que vous auriez pu avoir si vous aviez eu gain de cause en justice n'est plus recevable.

— I. : Absolument, c'est grave pour nous, pour tous les salariés qui se sont battus et qui peuvent mettre un mouchoir sur ce que les Gibert leur devaient. Cela les confirme dans leur position jusqu'au-boutiste, de forcer la loi et d'imposer par les faits tout ce qu'ils ont décidé : se débarrasser des gens, ne jamais négocier sur la base du chômage technique...

en bref...en bref...

• Claude Sigala va faire paraître un prochain ouvrage : « Vivre avec le Coral », avec une préface de Félix Guattari et Jean Cardonnel, aux éditions A.I.E.

On peut d'ores et déjà le commander en souscription avant le 15 novembre 1986 au Coral, 30470 Aimargues. Prix de souscription 80 F (plus 15 F de port) par exemplaire.

• La demande de liberté provisoire concernant Serge Livrozet, présentée le 21 octobre 1986 au Parquet, a été rejetée pour complément d'information.

On peut lui écrire, pour le soutenir : Serge Livrozet, maison d'arrêt de la Santé, n° d'écrou 228 73 J 2/126, 42, rue de la Santé, 75014 Paris. Pour tout renseignement, on peut s'adresser à la permanence du lundi au vendredi, entre 10 h et 17 h, au 42.09.07.64.

— R.-L. : Oui, c'est ce que l'on évoquait en mars dernier lorsque tu étais venu. Cette politique jusqu'au-boutiste des Gibert peut tendre un certain patronat un peu musclé vers ce genre de pratique. Il semblerait que les attendus du jugement leur donnent quasiment raison.

— I. : Exactement. C'est un jugement cent pour cent politique, dicté par la volonté de confirmer et de valider l'attitude des Gibert en tant que patrons, qui tient compte des circonstances actuelles, des attentats. On couvre donc les patrons en leur disant : « Regardez, si vous avez un problème, vous pourrez faire comme les Gibert. Vous n'aurez même pas à vous préoccuper du chômage technique. Finalement, vous ferez des économies. D'un côté, vous serez remboursés par les assurances si vous êtes bien couverts ; et d'un autre, vous pourrez liquider votre personnel sans indemnités. »

C'est donc une atteinte complète au droit du travail tel qu'il existe, et Dieu ! sait qu'il n'est pas bien gras... Le chômage technique n'existe plus alors que l'on se trouvait dans les circonstances typiques de son application chez Gibert. Nos patrons ont préféré tenter un coup, et la justice vient de leur donner raison.

— R.-L. : D'autant plus que le chômage technique n'existe plus de fait, que le cas de force majeure qui était une protection pour les salariés va disparaître par rapport à la jurisprudence, et que c'est enfin un moyen extrêmement efficace de remettre en cause l'ensemble des accords d'entreprise et des statuts des personnels puisque tous les contrats de travail sont cassés.

— I. : Il y a eu des négociations supervisées par le préfet de Paris, désigné par le ministre du Travail de l'époque, que les Gibert avaient fait complètement capoter puisqu'ils disaient non à tout. Pour les salariés, la véritable alternative était la suivante : soit il y a cas de force majeure, soit il y a chômage technique. Précisément, ce qui est remarquable dans ce jugement, c'est que la solution du chômage technique qui était aussi recommandée par le ministère du Travail n'est même pas discutée par le jugement.

— R.-L. : Des recommandations du ministre n'ont même pas été prises en compte par la justice, ce qui est tout de même extraordinaire. En matière de juridiction du travail, le ministère a généralement des avis écoutés, si ce n'est entendus...

— I. : Là, il n'en est pas question. C'est pour cela que l'on dit que ce jugement est entièrement politique. On discute uniquement d'instrumentabilité ou non.

— R.-L. : Ça c'est le premier point du jugement. Le second, qui semble a priori un peu plus positif pour les salariés est que la direction de Gibert-Jeune se doit de réembaucher les collaborateurs licenciés le 8 février dernier, et ce sans aucune distinction à condition que lesdits salariés en expriment le désir. Qu'en est-il de cette réembauche ? Est-elle

effectivement faite sans distinction, et à quelles conditions ? D'autant que, d'après ce qu'on a pu lire dans la presse, l'ancienneté devait être conservée, ainsi que le statut... Comment cela se passe-t-il sur le terrain ?

— I. : Sur le terrain, cela se passe de la manière suivante. A partir du moment où les Gibert, selon leur programme de remise en route des magasins, avaient prévu la réouverture de la librairie place Saint-Michel pour le mois de mai, ils ont effectivement réembauché un certain nombre de personnes qui avaient mises à la porte. Mais il faut préciser qu'il s'agit de contrats à durée déterminée, non pas d'une réembauche définitive, mais selon les besoins du moment.

Ils ont fait la rentrée scolaire, donc pas mal d'argent puisque c'est à ce moment-là qu'ils font un chiffre d'affaires important. Peut être seront-ils prolongés jusqu'à la fin de l'année, mais ensuite tout le monde se retrouvera au chômage. A partir de là commenceront les travaux de remise en état, de décoration du magasin, pour une réouverture ultérieure.

— R.-L. : Où ils pourront réembaucher au besoin sur des contrats courts les mêmes collaborateurs... Qui a été réembauché, sur quels critères ?

— I. : Il est évident qu'il y a eu un tri extrêmement sévère, pas un seul syndiqué, pas un seul délégué, pas de salariés qui s'étaient fait remarquer par leur activité syndicale... Cela touché une vingtaine de personnes sur plus de quatre-vingts licenciés : ce qui fait à peine 25%, sachant que les « meilleurs collaborateurs » avaient été recasés dès le 10 février à droite et à gauche dans un certain nombre d'entreprises qui entretenaient avec Gibert des relations privilégiées.

— R.-L. : Le mot « collaborateur » a tout son sens. Les gens qui sont des collaborateurs de Gibert « collaborent » avec la direction de Gibert, inconsciemment ou non d'ailleurs... Y a-t-il espoir que les 75% de salariés qui restent puissent réintégrer, comme le disait la presse, les activités Gibert ?

— I. : Pour moi, c'est complètement vain, puisque cela ne repose

que sur une recommandation. Le jugement a simplement dit que la C.G.T. était déboutée et condamnée aux dépens, et que si le patron faisait preuve de bonne volonté on lui demandait d'être gentil avec ses anciens collaborateurs.

Ce n'est qu'une recommandation qui n'a en aucun cas un caractère d'obligation. Il faut voir en plus cette disposition particulière du code du travail : les gens qui ont été licenciés économiques ont la priorité à l'embauche lorsque l'entreprise rouvre. Mais là, il n'y a pas eu de licenciements. C'est encore une petite astuce des Gibert : il y a eu seulement cas de force majeure. Donc, même cette priorité à l'embauche sur le plan légal ne s'applique pas.

— R.-L. : C'est vraiment le patronat de droit divin tel qu'on a pu le connaître il y a cinquante ans...

— I. : Une petite anecdote pour donner une idée du climat que les Gibert veulent instaurer maintenant dans l'entreprise... Au mois de mai, c'est-à-dire trois mois après le vidage du personnel de la place Saint-Michel, ont eu lieu des élections au comité d'entreprise qui furent une catastrophe sur le plan de l'organisation et du sabotage d'élections professionnelles par les Gibert. Des listes d'électeurs faites n'importe comment, des conditions de vote lamentable... cela montre un peu leur intention.

— R.-L. : D'autant que le noyau le plus syndiqué de Gibert était celui du magasin qui...

— I. : ...comme par hasard n'était plus là pour peser dans la balance et donnait un autre son de cloche que celui des patrons.

— R.-L. : Est-ce que la nature même du comité d'entreprise Gibert-Jeune a changé du fait de ces élections bâclées et de la disparition de militants syndicaux ?

— I. : Avant, on se battait pour faire du comité d'entreprise (C.E.) autre chose qu'une chambre d'enregistrement des décisions patronales. Le C.E., c'est nous qui l'avons imposé en gagnant un procès sur l'unité économique et en faisant reconnaître que tous les magasins

étaient liés au sein d'une même unité (donc plus de cinquante personnes, C.E. obligatoire, élections, etc.).

Il faut dire que ça, les Gibert l'avaient encore au travers de la gorge... Donc ayant un C.E., et n'y pouvant rien, ils ont essayé de lui faire jouer le rôle le plus faible possible : ne pas entendre les propositions des élus, ne pas les informer des projets de la direction... C'est effectivement ce qu'est aujourd'hui devenu le C.E., une simple chambre d'enregistrement et rien d'autre, où les salariés ne s'expriment pas.

— R.-L. : Ils ont, semble-t-il, gagné sur toute la ligne ?

— I. : Exactement. Mais pour nous, il était clair que c'était leur intention. Maintenant, que l'on parle de volonté de réembauche non discriminatoire, cela me semble une vaste fumisterie et une illusion.

— R.-L. : C'est pour que la justice garde un fond de teint populaire et humain. Est-ce que vous comptez faire appel de la décision ?

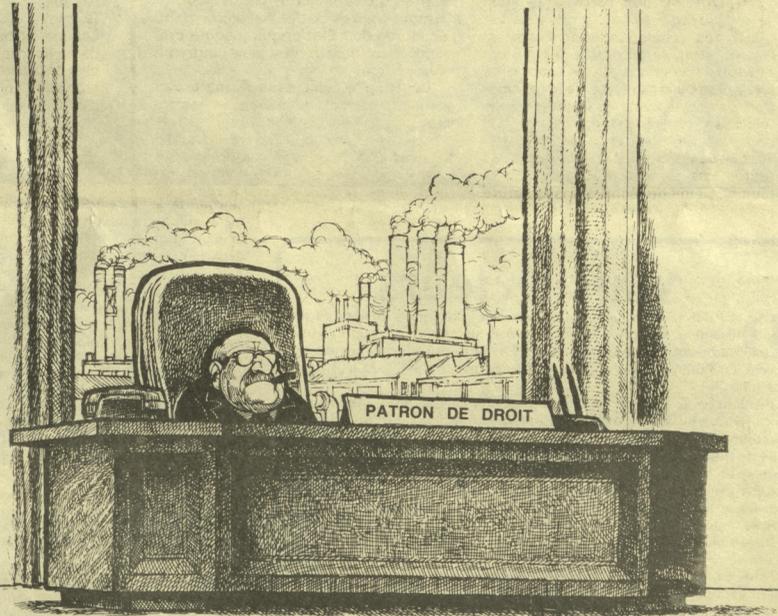
— I. : Oui, on compte faire appel.

— R.-L. : C'est-à-dire que les épisodes du feuilleton Gibert ne sont pas terminés. Par rapport à ce que l'on peut imaginer aujourd'hui, y a-t-il une chance de gagner contre Gibert après cet appel en justice ?

— I. : Je ne sais pas... au vu du jugement et de la façon dont il est prononcé, ce dont on parlait tout à l'heure, on va uniquement discuter sur l'instrumentabilité. On va avoir en chambre d'appel un débat étroit, volontairement rétréci par le premier jugement. Cela nous donne peu de chance vu le climat actuel.

— R.-L. : Il est sûr qu'actuellement, c'est rassurant pour les employeurs comme tu l'as souligné. S'il y a des attentats, et par là même atteinte au patrimoine de l'entreprise, on liquide tout et on recommence au moindre coût. C'est intéressant !

— I. : Il y a ça et, sur le fond, un recul du droit du travail. Ils veulent faire jurisprudence pour que le chômage technique devienne une mesure tout à fait exceptionnelle et, qu'en revanche, le cas de force majeure devienne une mesure ordinaire.



L'ANNONCE de la mise en place du plan Epargne-Retraite par le gouvernement, censé compléter les prestations du régime de retraite, ne doit pas être considéré comme un événement anodin. A terme, c'est tout le système français qui sera battu en brèche.

Le déséquilibre démographique a bon dos

L'accroissement continu du pourcentage de retraités par rapport à la population active, phénomène inévitable dû à la fois à l'allongement de l'espérance de vie et à l'abaissement de l'âge de la retraite, pose le délicat problème du financement des retraites. Certains politiciens veulent y porter remède en favorisant la natalité, ce qui n'est qu'une fuite en avant, le déséquilibre démographique devant inévitablement se reproduire.

Il ne faut surtout pas oublier que les retraites ne sont payées que par les actifs qui coti-

sent et qu'il ne servirait donc à rien d'avoir une armée d'actifs en puissance qui ne cotiseraient pas puisqu'ils seraient réduits au chômage.

Le déséquilibre démographique est donc bien un phénomène structurel, et non conjoncturel, qui appelle des solutions du même type. Quand les premiers systèmes de retraite furent instaurés en France, la plupart des travailleurs ne pouvaient espérer (quand ils y parvenaient) jouir de leur retraite que quelques années. Aujourd'hui, la moyenne des salariés peut escompter 15 à 20 années

de vie après l'âge de la retraite. Avec une durée de la vie active qui n'excède pas 40 ans, et compte tenu de l'inactivité forcée d'une partie de plus en plus importante de la population active, un rapide calcul met à jour l'évidence : deux actifs salariés doivent cotiser assez pour assurer une retraite.

Répartition ou capitalisation ?

Est-ce à dire que le système des retraites par répartition est devenu inadapté ? C'est

ceux qui optent pour ce nouveau système. On tente de faire croire qu'on ne peut plus espérer faire payer les retraites par les actifs à cause du déséquilibre démographique. Mais là encore ce n'est qu'une fuite en avant et un gigantesque pari sur l'avenir. Comment peut-on être certains que ces placements financiers permettront de verser des prestations conséquentes le moment venu ? Cela suppose que les gouvernements qui se succéderont sauront éviter à tout jamais le retour de l'inflation qui écornerait le pouvoir d'achat de ces économies. Les épargnants, contraints de miser sur la bonne santé de l'économie pour espérer toucher leurs dividendes sur leurs vieux jours, sont à la merci d'un nouveau krach financier qui réduirait leurs plans d'épargne à de la monnaie de singe !

La fin de la retraite à 60 ans

Tout le système mis en place repose sur des incitations fiscales. L'argent placé sur ces plans sera déductible du revenu imposable, dans la limite d'un plafond de 6 000 F par an et par personne. Ce faisant le gouvernement fait le choix d'encourager essentiellement les hauts et moyens revenus à opter pour le nouveau système. Les salariés du bas de l'échelle sociale, non ou peu imposables, seront laissés pour compte. De là à penser que l'on considère que ceux-là n'ont pas besoin d'assurer leur retraite...

Il y a plus grave encore, puisque le système des incitations introduit des primes pour ceux qui ne partiraient en retraite qu'à partir de 63 ou 65 ans (respectivement 5% et 10% de déduction d'impôts), alors qu'une pénalisation fiscale frappera ceux qui voudraient réaliser leur avoir avant d'avoir atteint 60 ans. Ainsi un salarié qui opterait pour le plan Epargne-Retraite et qui, ne pouvant plus assurer le versement des cotisations par suite, par exemple, d'une mise en chômage, se retrouverait à payer plus d'impôts sur son épargne que s'il n'avait jamais ouvert son plan !

Comme on le voit, plutôt que de s'attaquer frontalement à l'acquis de la retraite à 60 ans, le gouvernement a préféré instituer un système qui incitera les salariés à y renoncer volontairement. On a toujours théoriquement le droit de prendre sa retraite à 60 ans, mais sans pouvoir bénéficier de tous ses droits à pension. Habile, non !

Il faut sauver le système des retraites par répartition

L'institution d'un système de retraite par répartition, loin de concourir à établir une société d'assistés, correspond à l'application du principe de solidarité. Le remettre en cause, ce serait avancer vers une détérioration considérable de la situation des retraités comme des actifs d'aujourd'hui.

Encore faut-il admettre qu'une évolution est nécessaire et que le système par répartition, le meilleur qui soit, ne survivra qu'en s'adaptant à une évolution démographique défavorable mais inévitable. En d'autres termes, l'augmentation des cotisations des actifs salariés pour assurer la répartition est inévitable. Mais une telle orientation est difficile à assumer pour tout le monde, car elle fait planer le risque d'une détérioration du pouvoir d'achat des salariés, l'augmentation de ces cotisations étant difficilement compensée dans la situation actuelle.

Il ne faut pourtant pas oublier l'importance de l'originalité du système de protection sociale existant en France (le système par capitalisation domine par exemple aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en R.F.A.). Certaines organisations syndicales qui, comme la C.G.T., refusent de négocier par principe toute augmentation des cotisations aux régimes de retraite se rendent-elles compte qu'elles ont fait ainsi le lit de cette évolution qui condamne à terme tout le système ?

Les syndicats feraient bien, plutôt que de s'opposer à cette évolution ou de signer n'importe quoi, de faire des propositions crédibles pour assurer le financement du système par répartition. Ne peut-on considérer que les revenus des capitaux, mobiliers et immobiliers, sont le résultat du travail des salariés et qu'ils devraient être assujettis à la cotisation au régime des retraites dans la même proportion que n'importe quel salarié ?

Voilà une proposition concrète qui, sans faire supporter toujours au même l'accroissement du coût des retraites, permettrait de maintenir et de sauver un système de retraites qui a fait ses preuves et qui présente bien plus d'avantages que le nouveau système qu'on tente de nous imposer en douceur.

LEGRAND



Les retraités, faudra-t-il les éliminer ?

La chalandonnette ? une maison de matons

COUPE de pub médiatique sans précédent pour la privatisation des « chalandonnettes » carcérales. En effet, le petit père Albin vient de nous lâcher un sacré scoop : ce champion de la politique de la rédemption par la répression froide et sans faiblesse, ce grand pourfendeur de la petite délinquance et autres drogués, ce traqueur infatigable du vice sous toutes ces formes, nous menace ni plus ni moins de lâcher dans la nature jusqu'à 8 000 détenus si on ne lui accorde pas les crédits nécessaires à la privatisation des prisons.

Incroyable de la part d'un des meilleurs garants de notre sécurité, qui s'était d'ailleurs opposé le 14 juillet dernier à l'amnistie traditionnelle des taulards en fin de peine, évoquant le prétexte fallacieux de l'attentat contre la Brigade de répression du banditisme. La raison avouée de ce revirement, sinon étonnant de la part d'un homme politique, du moins brutal : ce triste personnage viendrait apparemment de réaliser qu'il y a surpopulation dans les prisons françaises.

On compte en effet 47 000 détenus pour 32 500 places, soit un taux d'occupation de 150%, dont la moitié attend toujours leur jugement. Mais ces considérations pèsent bien peu pour notre Garde des Sceaux dont le seul souci apparent consiste à faire passer son projet de privatisation

auprès d'une majorité plutôt tiède et surtout auprès de M. Balladur, grand économiste de l'Etat et qui, jusqu'à présent, s'est montré des plus pingres à son endroit.

Ce coup d'éclat dans la mare aux canards permet de mieux se rendre compte de l'acharnement répressif de Chalandon, confinant à la paranoïa obsessionnelle comme si le simple fait de multiplier le nombre de cellules permettait de résoudre ce qui reste un problème de société. Mais en matière de sociologie, ses positions par rapport à la drogue nous l'ont déjà démontré. M. Chalandon progresse à la façon d'un pachyderme dans un magasin de porcelaine.

Nous avons donc toutes les raisons d'être inquiets pour l'avenir puisqu'aucune volonté ne s'est faite jour de combattre durablement ce fléau qu'est la délinquance en repensant complètement les moyens de réinsertion qui ne passent pas obligatoirement par la privation de la liberté, en attendant de régler une bonne fois pour toute le problème de l'inégalité sociale et économique. En dernier lieu, nous mettons en garde M. Chalandon contre une promesse qui s'avérerait vaine car nul doute que dans les prisons, elle a été prise très au sérieux.

ALAIN (Gr. du XI^e)

ce que l'on tente de nous faire croire. Revenons rapidement sur ce qui différencie le système par répartition du système par capitalisation.

Dans le premier cas, les cotisations des actifs sont rassemblées dans une même caisse qui sert à assurer les prestations de ceux qui atteignent l'âge de la retraite. C'est le système en vigueur en France, depuis que les syndicats, animés par le syndicalisme révolutionnaire, en ont imposé le principe. Du moins cette répartition est-elle interne à chaque régime, avec de multiples systèmes de compensation pour aider les régimes les plus déficitaires à cause de l'évolution démographique particulière de la profession (S.N.C.F., mines, etc.).

Quant au système par capitalisation, il consiste à considérer chaque individu isolément des autres ; ce sont surtout ses propres cotisations, capitalisées tout au long de sa vie active, qui lui seront reversées sous forme de pension. Ainsi, pendant toute la durée de la capitalisation, l'argent provenant des cotisations « travail », c'est-à-dire est utilisé par ces caisses de retraite d'un nouveau genre, pour l'investissement productif comme pour la spéculation boursière ou immobilière.

Bien sûr le système mis en place n'est présenté que comme un moyen d'assurer une retraite complémentaire à celle octroyée par le régime ordinaire par répartition. Mais il est évident que, dès que ce nouveau système fera sentir ses effets, dans 10 ou 15 ans, il permettra de justifier une baisse importante du régime général. Il n'en résultera pas un complément pour les retraités, mais un déplacement de l'origine de leurs pensions. Le pouvoir espère ainsi opérer un glissement progressif permettant de substituer à terme le système de la capitalisation au système de répartition.

En ne faisant plus dépendre le paiement des retraites d'une évolution proportionnelle des cotisations des actifs, on laisse miroiter un système plus lucratif et sécurisant pour

COORDINATION DE SOUTIEN AUX RÉFRACTAIRES

Réunion à Montpellier

LES 4 et 5 octobre, la Coordination de soutien aux réfractaires à l'armée (C.S.R.) s'est réunie à Montpellier. Étaient présents des membres de groupes de Paris, Grenoble, Lyon, Nice, Toulouse, Albi, Nantes, Tours et bien sûr Montpellier.

Lors de ces journées, un travail juridique a été commencé, des idées d'actions susceptibles d'aider les réfractaires ont été émises et un bilan de la coordination fut analysé. Il est à souhaiter que ces différents points soient l'amorce d'une lutte plus collective et plus offensive contre l'armée et l'Etat. Ce n'est pas le

cas aujourd'hui, la C.S.R. se limite en effet à diffuser l'information et à soutenir les réfractaires.

Quel procès ?

La confrontation avec l'appareil judiciaire est une étape pour tous ceux qui luttent contre l'armée. Il est donc légitime de mieux connaître les différents rouages de cet appareil, afin d'être mieux armé pour le combattre ou, pour au moins, limiter sa répression envers nous. C'est François Roux, avocat à Montpellier, qui nous a tracé les stratégies possibles lors d'un procès.

• Le procès tribune. Par la présence d'un grand nombre de personnes, cette forme de procès, outre l'intérêt de la tribune politique dans la salle comme dans la ville avant l'audience, permet de limiter le sentiment de peur. Le réfractaire se sent soutenu et cela peut impressionner les juges.

• Le procès libre. Il consiste à assurer sa défense soi-même. L'avocat est présent pour assurer le bon déroulement de l'audience. Cette démarche nécessite un long travail juridique, mais cela peut être payant (cf. procès de Frédéric Arenous, *Monde libertaire* du 12 juin).

• Le procès rupture. Il est une rupture avec la justice dite de classe. Le réfractaire refuse de se soumettre et reconnaît cette justice comme étant un outil de l'Etat et du système économique dominant. Des actions spectaculaires peuvent se produire dans le tribunal, pouvant aller jusqu'à l'expulsion en cours d'audience.

Ces différentes formes de procès ne sont pas à opposer ni à classer par ordre de radicalité : leur choix est au contraire un problème pratique d'adaptation aux circonstances locales, à l'actualité et à la personnalité du prévenu. Ensuite, François Roux nous a décrit les différentes juridictions et expliqué leur fonctionnement. Avant tout procès, il est essentiel de populariser le

combat antimilitariste et différents moyens ont été développés lors de la discussion.

Quel soutien ?

Tout d'abord, il semble indispensable de faire appel à des personnalités sympathisantes de nos idées. Cet appel peut se concrétiser par un communiqué de soutien aux réfractaires signé par ces personnalités, mais aussi par un parrainage par celles-ci d'insoumis incarcérés.

Le point suivant est sans doute plus intéressant. Il s'agit de lancer une campagne « objection de conscience ». L'idée retenue est de se déclarer objecteur (par lettre) sans passer par le cadre légal, c'est-à-dire sans demander un statut. Les lettres seront ensuite remises au tribunal. Cette démarche a le mérite de lutter contre la conscription. Les modalités d'application ne sont pas encore établies, mais cela peut amener une radicalisation de la C.S.R., ce qui ne serait pas négligeable.

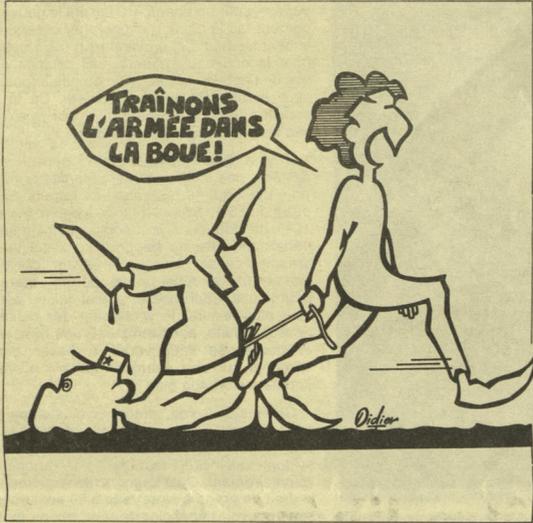
D'autres souhaitent mobiliser davantage les objecteurs affectés. Cela paraît difficile car de moins en moins d'objecteurs se revendiquent comme antimilitaristes. Il en reste tout de même un nombre important désireux d'aider les autres réfractaires.

Maintenant, après un an d'existence et quatre rencontres nation-

ales (Grenoble, Paris, Lyon et Montpellier), il est normal de faire un bilan de la coordination. La C.S.R. apparaît comme un syndicat de réfractaires. C'est ainsi, et c'est fort regrettable. Une majorité de personnes estime que ce n'est pas un lieu de débats antimilitaristes, car cela provoquerait des dissensions. D'autres pensent que ce débat peut avoir lieu, qu'il est toujours enrichissant et qu'il ne doit pas forcément aboutir à des prises de position.

La C.S.R. reste un important outil de soutien et d'information (par le répondeur antimilitariste) des réfractaires. Il est à espérer que la C.S.R. se radicalisera dans un proche avenir. Les peines envers les objecteurs insoumis sont souvent des peines d'emprisonnement. C'est le cas de Bernard Jaudon qui est le premier objecteur en prison depuis bien longtemps (voir article ci-contre). La C.S.R. éprouve des difficultés à riposter, cela s'explique sans doute par son absence de stratégie politique et son manque d'analyse sur le rôle de l'Etat et de son outil de répression, l'armée. Il est temps d'y réfléchir jusqu'à la prochaine réunion qui se déroulera à Paris, à la fin janvier.

Eric HÉBERT



BERNARD JAUDON

Vous avez dit interdiction professionnelle ?

BEAUCOUP de monde au Tribunal de grande instance de Chalon, ce vendredi 31 octobre, pour le procès de Bernard Jaudon et de Christophe Brethonet. Une centaine de personnes, un stand et des banderoles devant le tribunal, une manifestation après le procès, des journaux locaux couvrant l'événement... correctement... cela a du impressionner les juges. La preuve, les témoins (l'un d'entre eux a même demandé à être co-accusé) et les accusés ont pu s'exprimer librement et sans être interrompus.

Après la plaidoirie de M^e de Félice, le procureur général a réclamé pour Bernard un an d'emprisonnement ferme, la privation des droits civiques et le retrait du statut d'objecteur. Christophe, dont le cas avait été jumelé, a profité de la mansuétude relative du procureur : 6 mois ferme et retrait du statut. La différence entre les deux réfractaires ? L'un est « récidiviste », et pour cause (acharnement de la justice envers Bernard Jaudon), l'autre non ! C'est la logique répressive : pour le même délit, deux jugements, deux ministères portant plainte (Solidarité nationale, puis Affaires sociales) et deux peines.

Les sentences seront connues vendredi 7 novembre et nous ne manquerons pas de vous les communiquer dans le prochain numéro du *Monde libertaire*. Quoiqu'il en soit, condamnation ferme ou avec sursis, pour Bernard Jaudon une peine de retrait des droits civiques sera suffisante pour le priver en tant qu'instituteur de son travail. N'est-ce pas l'illustration parfaite de l'interdiction professionnelle (que fait donc M. Malhuret, prétendu ministre des Droits de l'homme !). Sachant que la justice est parfaitement dépendante des pouvoirs, on peut penser qu'il n'est pas trop tard pour recommander aux lecteurs du M.L. de continuer à téléphoner et à écrire aux divers ministères (1) pour protester contre les probables condamnation et interdiction professionnelle.

Sur le lieu de travail de Bernard, les syndicats se sont mobilisés pour bloquer la situation et l'Education nationale n'a pas encore envoyé de lettre de radiation, attendant certainement la fin de l'action en justice. Cela doit nous renforcer pour faire tout ce que nous pouvons pour Bernard Jaudon (2), qui conserve malgré toutes ces épreuves bon moral grâce au soutien dont il peut apprécier l'action. Il devrait, si la justice ou la force publique ne lui jouent pas un tour à leur façon, sortir de prison (3) le 18 novembre, ayant purgé sa première peine.

Georges HOST

(1) Ministère de la Justice, 13, place Vendôme, 75042 Paris cedex 1 (tél. : 116.11 42.61.80.22) ; ministère de l'Education nationale, 110, rue de Grenelle, Paris 7^e (tél. : 116.11 45.50.10.10) et à celui des Affaires sociales, bureau B.7, 8, avenue de Ségur, Paris 7^e (tél. : 16.11 45.67.55.44).

(2) Comités de soutien à Bernard Jaudon, c/o Catherine Coutier, Le Vieux Château, 71690 Marigny-Mont-Saint-Vincent ; et C.E.P., 44, rue Saint-Georges, 69000 Lyon.

(3) Bernard Jaudon, n°3955, maison d'arrêt, B.P. 88, 13, rue d'Autun, 71100 Chalon.

PROCÈS A VERSAILLES

« Le pot de fer contre le pot de terre »

MARDI 21 octobre, grève dans la fonction publique et audiences publiques dans les tribunaux. Manif le matin à Paris, procès l'après-midi à Versailles, dure journée en vérité ! La petite salle de la 5^e chambre correctionnelle, spécialisée en matière militaire, était comble : 70 personnes environ s'étaient déplacées, dont une trentaine de copains du boulot, pour assister à mon procès, celui d'un objecteur insoumis.

Déjà, la façon dont étaient expédiées les affaires précédentes et la dureté des verdicts prononcés, pour la plupart à l'encontre d'appelés inculpés de désertion, ne laissaient rien augurer de bon pour la suite des événements. Bref, la justice en action !

Vint mon tour et celui de « l'avocat parisien », dit la présidente, en l'occurrence M^e de Félice. Sans vouloir relater ici de façon détaillée le déroulement du procès, certaines attitudes révélatrices méritent d'être notées.

Tout naturellement la volonté du tribunal de ne pas aborder le domaine de l'antimilitarisme, terrain particulièrement mouvant ; désir d'écourter les débats et d'en finir au plus vite avec cette affaire pénible (dans tous les sens du terme) ; enfin le procédé classique consistant à se retrancher en permanence derrière le fait que « leur rôle n'est pas de légiférer mais d'appliquer la loi », évacuant ainsi toute réponse aux arguments avancés. Avec une mention spéciale pour les interruptions systématiques et les déclarations impetives d'un procureur à la limite de l'hystérie qui n'hésita pas à claironner qu'« une affaire aussi banale que celle-ci ne mérite pas qu'on y passe autant de temps ».

De même les trois témoins cités — les deux premiers respectivement

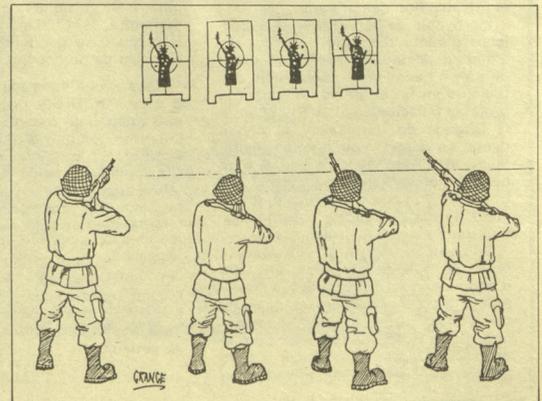
objecteur insoumis et objo en affectation, et la secrétaire régionale de la C.F.D.T.-P.T.T. — se sont vus couper la parole dès qu'ils abordaient les problèmes de fond. Malgré ces aléas, la plupart des points principaux purent être développés : signification profonde de l'objection, démarche antimilitariste, analyse politique et syndicale du service civil... ; argumentation coupée nette par un tonitruant « Vous n'êtes pas à l'Assemblée nationale » (sic !) lancé par la présidente.

Le réquisitoire fut une petite merveille de ridicule et de mauvaise foi. Echafaudé à partir du postulat sur « la nature fondamentalement égoïste » de l'inculpé, ce qui fit pour le moins réagir la salle, tout y passa : le mépris des témoins de Jéhova, la négation de la collectivité nationale, l'inévitable ritournelle sur le « respect de la légalité républicaine »... et enfin — comble de cynisme — la justification de la répression par la for-

mule lapidaire : « Il s'agit là de la lutte du pot de fer contre le pot de terre » (on croit rêver !).

Verdict demandé : 6 mois ferme, accompagnés de 5 ans de privation des droits civiques. Motivé par la volonté clairement exprimée de mettre au pas les réfractaires de façon définitive. Bref, un procès qui, après une plaidoirie bien étayée de de Félice, atteignit allégrement l'heure et demie, ce qui eut le don d'énerver passablement le tribunal. A noter le soutien actif dont je bénéficiais de la part de mon syndicat auquel s'était associé le bureau régional de la C.F.D.T.-P.T.T. Fait non négligeable dans le contexte actuel qui présenterait l'avantage de créer un précédent pour les procès à venir (cf. incarcération de Bernard Jaudon). Résultat des courses le 18 novembre. Affaire à suivre, donc.

Christophe POTTIER (Gr. Voline)



LIBERTÉS : DISCOURS ET RÉALITÉS

Faut-il brûler les droits de l'homme ?

C'EST tous les jours qu'on entend parler de violations des droits de l'homme au Chili, en Afrique du Sud, dans les pays de l'Est et ailleurs. On se dit alors qu'il faut bon vivre à l'abri de nos démocraties occidentales...

C'est oublier un peu vite hélas ! que nos pays connaissent eux aussi régulièrement des atteintes aux libertés. Le recul des luttes aidant, violation des droits syndicaux en Grande-Bretagne durant les grèves des mineurs et des ouvriers du Livre, emprisonnement d'anticléricals allemands pour la réédition d'un livre athée, un an de prison préventive pour une militante anarchiste belge, soupçonnée sans preuve aucune de participation à des actes terroristes... sont monnaies courantes.

En France, on emprisonne régulièrement des militants antimilitaristes, on couvre et on cherche à étouffer des affaires de bavures policières, on sabote les bateaux de militants écologistes, on expulse à tour de bras les étrangers gênants qui avaient cru trouver en notre douce France un asile politique ou économique. C'est ainsi qu'un militant basque expulsé en Amérique latine a connu là-bas la torture... Qu'advient-il de même des 32 Turcs renvoyés le 1^{er} octobre pour manque de titre de séjour dans leur pays d'origine.

Le public est dans tous les cas mis devant le fait accompli, et il est bien difficile, sinon impossible aux associations de défense des droits de l'homme de faire reculer le pouvoir. Tout au plus peuvent-elles, après avoir pris connaissance des faits, demander quelques explications à l'Etat. Pour se justifier, celui-ci emploie les méthodes bien connues de l'amalgame, de la désinformation et de la bonne conscience affichée.

Ainsi, quand on veut expulser un militant basque gênant, on le dit « membre présumé » d'E.T.A., ce qui veut dire, si l'on retourne l'expression qu'il n'y a aucune certitude de son appartenance à une organisation terroriste ; quand on veut renvoyer des Maliens, on leur plaque une étiquette de trafiquants de drogue, alors que les charges retenues contre certains n'étaient qu'une simple « ordonnance d'huissier pour non-paiement de loyer » ! Pour se justifier de la décision d'expulser 13 opposants algériens, on invoque la découverte d'un chargeur et de faux papiers chez deux d'entre eux, et le passé de chef du F.L.N. de Ben Bella pour en conclure que ce sont des terroristes « potentiels ». Voilà pour ce qui est de la manipulation de l'information, digne de la propagande politique que connut l'Europe à une époque peu glorieuse de son histoire.

Bonne conscience

Et puis, il y a la bonne conscience affichée, celle qui fait dire que les expulsions ne sont que des applications de la loi du 9 septembre 1986 : ces décisions se situent dans la plus parfaite légalité, on ne peut donc rien reprocher à nos pauvres dirigeants ! Le problème, c'est que ceux qui appliquent cette loi du 9 septembre sont aussi ceux qui l'ont fait voter. Or cette loi, qui laisse libre cours à l'arbitraire préfectoral, qui permet d'utiliser la procédure d'urgence, rendant ainsi bien diffi-

cile la préparation de la défense des préposés à l'expulsion, constitue bien elle aussi une atteinte grave à la liberté des personnes.

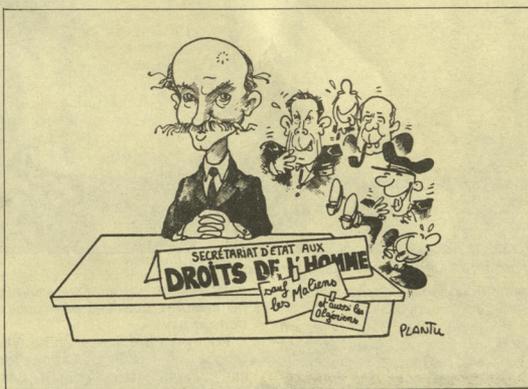
Et pourtant que de discours à propos de la démocratie et des droits de l'homme. Le Premier ministre, où qu'il se trouve, à chacun de ses passages à la télévision, ne manque jamais de se faire le chantre des libertés et de la démocratie. Il existe même en France, depuis le 16 mars, un ministère des Droits de l'homme... Ministère fantôme, dont on se demande — quand on sait qu'il ne fut même pas prévenu de l'expul-

sion des Maliens — quelles sont ses activités réelles... Sans doute celles-ci se borneront-elles à mettre en place pour la glorieuse « commission consultative des droits de l'homme, comme l'a annoncé dernièrement Claude Malhuret. Action tout à fait vaine qui ne pourra guère servir qu'à redorer le blason terni de l'Etat français et à relever son prestige.

En effet, les Déclarations des droits de l'homme, devenues textes tabous de nos sociétés libérales, jouent de plus en plus le rôle de satisfecit que s'accordent à eux-mêmes les Etats prétendus « démocratiques », comme ces diplômes enlumines que les artisans bouchers accrochent à leur vitrine, comme ces beaux labels apposés sur les boîtes de camembert de bas de gamme.

Faudra-t-il alors brûler ces belles déclarations comme on brûle, en faisant le ménage dans les tiroirs de son bureau, les vieux papiers périmés et inutilisables ? Pour qu'enfin l'on s'aperçoive que, dans le domaine des libertés individuelles, tout reste à faire, et que rien ne sera jamais possible tant qu'une poignée de politiciens, de quelque bord qu'ils soient, pourront tranquillement dicter leur conduite aux autres hommes.

Pascal PETIT
(Saint-Malo)



Serge Livrozet doit être libéré

SECOND mois de prison pour Serge Livrozet, arrêté le 27 août dernier. En tant que gérant de l'imprimerie « Les Lettres libres », il est soupçonné d'avoir fabriqué de la fausse monnaie en compagnie de Bernard Chatron et de Pierre Ciron. Incarcéré à la prison de la Santé, Serge nie toute participation à cette affaire. Lors d'une confrontation avec Bernard Chatron, ce dernier a innocenté Serge. Mais les portes de la prison restent fermées.

Les faits

27 août 1986, rue de Crimée, Paris. Après plus d'un mois d'enquête, de filatures, les hommes de la Brigade de répression du banditisme (B.R.B.) arrêtent Bernard Chatron et Pierre Ciron au moment où ceux-ci s'approprient à charger un camion de fausse monnaie. Il y avait, estiment les roussins, pour 70 millions de francs en fausses coupures de 100 F, fraîchement imprimées, certaines attendant encore d'être massicotées. Pris sur le fait, Bernard et Pierre ne peuvent nier. Les roussins établissent que durant le mois d'août, alors que l'imprimerie était fermée, les deux hommes n'étaient pas en congé et travaillaient d'arrache-pied à l'impression de faux billets.

Serge Livrozet a été arrêté sur la Côte d'Azur, avec une amie, et rapidement transféré à Paris. « Au commissariat, on me passa les menottes. Et lorsque je demandai ce qui me valait cet excès d'honneur, on me rétorqua qu'il n'en aurait pas été de la sorte si j'avais été un gérant de société comme les autres. J'aperçus alors par hasard sur le bureau une chemise portant mon nom, et je compris que mon passé allait de nouveau m'accabler. Deux policiers se disputèrent, l'un reprochant à l'autre d'avoir laissé traîner mon dossier, qu'ils n'auraient pas dû pouvoir consulter, puisque je suis réhabilité. Comme je leur en faisais la remarque, il me fut répliqué que ce dossier n'avait rien à voir avec ma présence. Alors pourquoi l'avaient-ils ? Aucun doute, la manichéenne et rancunière machine judiciaire venait de s'ébranler dans ma direction. » (1)

Bernard et Pierre ne nient pas leur participation à l'impression de fausse monnaie. Au domicile de Bernard, en outre, des carnets de chèques volés et des pièces d'identité falsifiées auraient été trouvés. Ancien taulard, il risque malheureusement de séjourner de longues années en prison.

Serge, lui, clame qu'il n'est pour rien dans cette affaire. Ses empreintes digitales sur les films ayant servi à imprimer les fausses coupures ? « Bernard Chatron m'a montré une enveloppe contenant un nombre important de films divers non assemblés ainsi que les sélections originales de billets de 100 F. J'ai examiné ces films avec aberration et une attention mêlée d'étonnement. De surcroît, j'étais littéralement affolé que mon associé ait eu une pareille idée. J'ai cependant repris mes esprits et j'ai fait part à Bernard Chatron de mon refus énergique et formel que les « Lettres libres » participent à cette contrefaçon. J'arguais du fait que je n'avais pas besoin

de cela et que je risquais de perdre ce que j'ai mis 16 années de travail acharné à construire. »

Quelles preuves ?

Si la justice manque de preuves pour affirmer la culpabilité de Serge, il n'en est pas de même pour l'auteur de la Dictature démocratique qui, lui, multiplie les preuves de son innocence :

- « Je n'ai aucunement participé à l'achat du massicot (le fournisseur et la banque peuvent en témoigner) et je n'étais pas présent lors de sa livraison (le personnel le confirmera).
- « Je n'ai passé aucune commande de papier et je n'ai pas assisté à sa livraison (voir les photographies prises par les policiers) (2).
- « J'étais absent lors du tirage, et, même si la police, dépourvue de la moindre preuve, tente de m'impliquer en laissant entendre que j'aurais pu assister au début de l'impression, n'importe quel spécialiste du tirage offset est à même de confirmer qu'en travaillant 7 heures par jour à seulement 65% des capacités de la machine, 8 à 9 jours étaient parfaitement suffisants pour effectuer la totalité du tirage en cause. Or, il est établi de façon incontestable que j'étais absent de Paris durant 11 jours au moins.
- « J'étais absent lors du massicotage, tout comme j'aurais été absent lors de la livraison si les policiers l'avaient laissée s'effectuer, ainsi qu'ils auraient d'ailleurs dû le faire s'ils avaient vraiment souhaité aller jusqu'au bout de leur enquête, afin d'interpellier soit le réseau de revendeurs, soit le commanditaire, ce qui m'aurait définitivement innocenté.
- « Enfin et surtout, j'étais absent lors du flagrant délit.

« Ajoutons à ces données qu'aucune question ne m'a été posée sur l'origine des films, dont tout le monde sait (police et juge d'instruction) que les originaux n'ont pu, faute de moyens techniques, être fabriqués aux « Lettres libres » et nous constaterons que la police s'est contentée d'attraper un serpent sans queue ni tête, et qu'elle s'en satisfait, alors qu'il eut été plus simple et bien plus profitable pour la vraie justice de profiter de la livraison pour appréhender ceux à qui étaient destinés les billets, et qui se trouvent à l'origine de cette contrefaçon. »

Liberté pour Serge

Connaissant Serge, je suis convaincu de son innocence dans cette affaire. La meilleure preuve de son innocence est, à mon avis, non pas d'invoquer une « honnêteté » de sa part, à l'abri de toute tentation (dans cette société inique, le vol est une institution d'Etat et les véritables malfaiteurs ne sont pas en prison), mais plutôt de se souvenir de son passé. Condamné pour « crimes contre la propriété », Serge a déjà passé neuf années derrière les barreaux. Il utilisa ce temps, en prison, à étudier, ce qu'il n'avait pu faire durant son enfance. Les causes de cette prétendue délinquance qui emplit les prisons de France

(avec plus de 47 000 prisonniers, un nouveau record vient d'être atteint récemment) ne lui échappaient pas. Il fut l'un des prisonniers les plus combattifs lors des révoltes qui agitent les prisons françaises au début des années 70.

Libéré, il fut l'un des fondateurs de l'ex-C.A.P. (Comité d'action des prisonniers), une structure qui dénonçait l'usage de la prison comme remède aux maux de la société, une structure d'entraide entre anciens détenus, également. Auteur de plusieurs livres, il décide de s'auto-éditer lorsqu'il s'aperçoit que les éditeurs tentent d'exercer une pression sur le contenu de ses ouvrages. Il crée les éditions Livrozet, qui deviennent bientôt les éditions « Les Lettres libres ». Dans la foulée, ces dernières années, une imprimerie, puis une librairie, sont ouvertes. Les éditions « Les Lettres libres » ont, quant à elles, permis à de nombreux auteurs de s'exprimer. A mi-chemin entre l'auto-édition et l'édition classique, « Les Lettres libres » ont publié des ouvrages qui, sinon, n'auraient guère eu de chance de voir le jour.

« Le droit d'écrire ne se vend pas », aime à répéter Serge. Comme ne se vend pas le droit à la parole. Et Serge, qui s'est élevé à maintes reprises contre l'institution pénitentiaire, paie aujourd'hui ses prises de position. Il reste en détention alors qu'aucune preuve tangible ne peut être retenue contre lui. L'imprimerie, la librairie, les éditions « Les Lettres libres » ne peuvent redémarrer (le travail a cessé depuis fin juillet) sans la libération de leur principal animateur.

Le 21 octobre, la justice a refusé de remettre Serge Livrozet en liberté. Des actions de soutien sont envisagées si Serge n'est pas rapidement libéré.

Thierry MARICOURT

(1) Cette citation et les suivantes proviennent d'un texte qui a été distribué lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Paris, en septembre, en soutien à Serge.

(2) Il semble que la B.R.B. ait été alerté des intentions de deux membres des « Lettres libres » d'imprimer de fausses coupures suite à une commande importante de papier, dont le grammage se rapprochait du papier-monnaie. Ce qui signifiait que les grossistes qui vendaient du papier communiquent à la police les commandes qu'ils jugent « anormales ». Il s'agit d'une hypothèse, qui recevra peut-être confirmation lors du procès qui ne manquera pas d'avoir lieu... Les intertitres sont de la rédaction du « Monde libertaire » (N.d.R.).



HAÏTI

Non au duvaliérisme !

HAÏTI est toujours en ébullition, les manifestations populaires se succèdent à travers le pays. Souvent pacifiques, celles-ci peuvent tout autant dégénérer en émeutes.

La trêve, si trêve il y a eu, accordée au Conseil national de gouvernement (C.N.G.) est définitivement rompue. Du rassemblement, le 15 août, contre la visite du premier secrétaire américain, aux manifestations contre le C.N.G., en passant par l'abstention massive de la rentrée scolaire le 6 octobre, le désaveu est sans appel pour l'actuel pouvoir.

Rien n'a changé ou si peu

Les conditions de vie du peuple haïtien n'ont pas changé depuis le départ de Duvalier. La misère progresse (1), les prix continuent d'augmenter. Le tissu économique se désagrège : en huit mois six cents emplois du secteur public et douze mille du privé (principalement dans les usines d'assemblages) ont été supprimés (2).

Dans les campagnes, les paysans continuent d'être dépossédés de leurs terres par les mêmes spoliateurs que sous le régime précédent. Dans le nord, les principes duvaliéristes sont encore appliqués : le peuple continue à payer les taxes arbitraires que l'ancien dictateur avait instauré pour augmenter sa propre fortune. Toutes les promesses faites par le général Namphy, lors de sa visite à Cap-Haïtien, le 1^{er} juillet dernier, sont restées lettre morte.

A Marchand Dessalines, 967 paysans avaient adressé début septembre une lettre au ministre de la Justice pour dénoncer un ancien « tonton macoute » qui continue de semer la terreur. Aujourd'hui, une série d'arrestations s'opère parmi les paysans. Selon le Comité de liaison des forces démocratiques, « à Jean Rabel dans le nord-ouest, à Marchand, dans le Bas-Artibonite, les familles Candelon Lucas, Charidier Louis, duvaliéristes "grands dons" (3) terrorisent les paysans dans leurs justes revendications



Les congratulations, c'est terminé !



Bébé Doc est parti... pas Namphy (à droite) !

pour récupérer leurs terres arbitrairement expropriées.

Toujours selon ce comité, « à Port au Prince, les "tontons macoutes" armés envahissent la nuit les résidences des citoyens, tuent et s'enfuient impunément ». La F.E.D.K.A., fédération des comités de quartier, a pour sa part appelé la population à l'auto-défense.

Ces quelques exemples parmi tant d'autres illustrent le climat actuel dans le pays. Ils signifient également une chose : le C.N.G. maintient le statu-quo dans tous les domaines. Les partisans de Duvalier détiennent tous les postes-clés, à commencer par le général Namphy lui-même (4). De nombreux tortionnaires ont fui le pays sous la bienveillance des autorités, ceux qui étaient emprisonnés ont été relâchés sous prétexte d'insuffisance de preuves, comme ce fut le cas pour les criminels Valmé et Romain au début du mois de septembre.

Le C.N.G. a remis les médias d'Etat au pas. Le 29 septembre dernier, la radio nationale, encore épargnée, fut frappée par les mesures de remise en ordre se traduisant par plusieurs révocations. La télévision fut, elle, la première victime, puis ce fut le tour du journal *Haïti libéré*. Il ne reste donc plus rien du souffle de liberté et d'autonomie qui agitaient les médias d'Etat à la suite du 7 février.

Demain, la répression généralisée ?

Le 13 septembre, Wilson Regala, ministre de l'Intérieur a prévenu la population « que les forces de police avaient été instruites de prendre les mesures les plus rigoureuses en vue de contrecarrer l'action néfaste des fauteurs de troubles ». Le 2 octobre, dans un message à la télévision, Namphy prit la relève en menaçant « les fauteurs de troubles qui voudraient paralyser le fonctionnement des écoles, créer une atmosphère de trouble susceptible d'effrayer les

investisseurs, saper les résultats de mesures positives déjà prises dans le pays ».

Pour mettre à exécution de tels propos, le C.N.G. peut compter sur l'appui inconditionnel des Etats-Unis. Schultz n'a-t-il pas déclaré, au cours de son séjour à Haïti, « les Etats-Unis ont fourni au conseil l'assistance qui convient en matière de sécurité pour garantir l'ordre public. Les militaires, qui se sont engagés à protéger la transition vers la démocratie, nécessitent et méritent une aide. Notre assistance, de caractère non meurtrier est destinée à aider le conseil à traiter avec la mesure qu'il convient (...) les extrémistes de gauche et de droite. »

Le gouvernement est donc prêt à affronter le peuple.

Et l'opposition politique ?

Depuis le début de l'année, l'opposition s'est organisée et structurée, et tente aujourd'hui de prendre part à l'activité politique et sociale. Elle se prononce aujourd'hui pour la « constitution d'un gouvernement de salut public ».



Le 25 septembre, une « résolution politique pour le sauvetage national » fut en effet approuvée. Celle-ci officialise le rejet du C.N.G. manifesté jusque là essentiellement par des manifestations. Elle propose son « remplacement immédiat par un nouveau gouvernement provisoire révolutionnaire militaro-civil composé de trois membres » dont un civil, un ancien militaire (5) et « un militaire des plus hauts grades à désigner ». Bien que leur point 4 annonce « un programme d'urgence traduisant les revendications les plus immédiates de la nation haïtienne », cette résolution ne diffère pas fondamentalement du programme du C.N.G. Suffit-il alors de changer les hommes pour modifier une politique au service d'une classe dominante et de l'impérialisme américain ?

Les élections du 19 octobre

Le 19 octobre ont eu lieu les élections à l'Assemblée constituante. Sur 61 membres, 20 étaient nommés par le C.N.G., les autres devant être élus par la population. Cette mascarade a été massivement boycottée par les Haïtiens. Même la presse américaine, que l'on ne peut soupçonner d'être partisane, a reconnu l'échec de cette consultation dès le lendemain.

Le *Daily News* a évoqué l'indifférence de la population, en écrivant que « les votants ont largement ignoré hier le vote pour une Assemblée constituante ». De son côté, le *New York Times* a indiqué que le « nombre de bulletins dans plusieurs bureaux de vote au cœur de la capitale a varié entre 65 et 156 ».

De nombreuses fraudes ont également entaché cette journée. Par exemple, aux Gonaïves, une personne aurait mis 20 à 30 bulletins dans l'urne. Malgré tous ces efforts, deux mille votants ou plus exactement deux mille bulletins ont été recensés sur une population de quarante mille habitants.

Cette déroute totale a du être concédée par le gouvernement qui tenait absolument à légitimer sa présence au pouvoir par le biais de ces élections. Le général Namphy s'est réfugié derrière la nouveauté de tels pratiques (6) : « nous leur donnons l'habitude, aussi l'année prochaine ils sauront

comment voter ». Pour le colonel Herard Abraham, ministre de l'Information, les gens n'ont pas voté pour la simple raison « que c'est une démocratie. Nous n'avons pas à forcer le peuple à voter ».

Encore et toujours... la lutte

L'immobilisme du C.N.G., pire la continuité de la politique duvaliériste exaspèrent les Haïtiens, frustrés de leur victoire du début de l'année qui n'a abouti qu'à un changement de personnel au sein de l'équipe dirigeante.

Aujourd'hui, le climat social de ce pays rappelle singulièrement celui de l'avant 7 février. Non seulement, le visa de retour pour les Haïtiens exilés est toujours de rigueur, mais la répression est de jour en jour plus intense : vagues d'arrestations arbitraires, perquisitions, disparitions... Le gouvernement semble incapable de maîtriser la situation autrement que par la force. L'opposition à sa politique se développe à travers la naissance d'une multitude d'associations, de comités, qui fleurissent aux quatre coins du territoire.

C'est ce phénomène qui est l'espoir du pays. En effet, loin de faire une quelconque confiance aux partis politiques qui tentent de coller à la réalité, la population doit effectivement s'organiser en comités de quartier, de ville, d'usine, de plantation afin d'établir et d'œuvrer directement pour l'application de leurs revendications.

Les paysans doivent s'organiser collectivement pour mettre fin une fois pour toute au pouvoir des grands propriétaires, afin de mettre en place une véritable réforme agraire. Celle-ci devra avoir pour but l'autosubsistance alimentaire du pays. La révolution est donc à l'ordre du jour pour modifier la structure économique du pays au bénéfice du peuple entier.

Les ouvriers n'ont pas à prendre le pouvoir comme le réclame une certaine extrême gauche. Ce mot ne veut strictement rien dire dans la société haïtienne. La classe ouvrière est extrêmement minoritaire face aux paysans et aux sans emplois. Le droit à la parole et aux décisions revient au peuple dans son ensemble et non pas à une minorité quelle qu'elle soit. Aujourd'hui, le peuple haïtien se bat non seulement pour le renversement du duvaliérisme, mais également contre la mainmise des Etats-Unis dans les Caraïbes. Certes le combat est inégal, mais indispensable pour libérer Haïti de l'oppression et de la misère.

JEAN-CLAUDE
(Gr. Kropotkine)

(1) Rappelons que 94% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et ne prend que trois repas par semaine.

(2) Le taux de chômage et de sous-emploi dépassent les 65% de la population active.

(3) Grands propriétaires...

(4) C'est Duvalier qui nomma ce général à la tête du futur gouvernement, à la veille de son départ.

(5) L'ex-colonel Octave Cayard se définit lui-même « comme un ancien duvaliériste ».

(6) Ces élections n'ont d'autres précédents que le référendum de 1985 qui s'était soldé par 99,8% des suffrages en faveur de Duvalier !

Nous prions nos lecteurs de nous excuser, mais étant donné les difficultés et le décalage avec lesquels nous obtenons des informations en provenance d'Haïti, il est difficile de coller parfaitement à l'actualité immédiate.

souscrivez... abonnez-vous... souscrivez... abonnez-vous... souscrivez.

BELGIQUE

Situation du mouvement écologiste

RAPPELEZ-VOUS. C'était au mois de mars dernier. De sombres négociations menées de façon quasi clandestines par un carré de dirigeants d'Ecolo avec les deux partis majoritaires du Conseil régional wallon : le Parti social chrétien et le Parti réformateur libéral. Le but de ces négociations secrètes : un projet d'accord de neutralité passive des députés écolo aux réunions du conseil où la majorité de droite ne tient qu'à un fil, pour ne pas dire une voix.

« Exchange abstention contre strapontins »

Contre cette abstention bienveillante, ces dirigeants d'Ecolo espèrent obtenir deux ou trois concessions d'ordre environnementaliste et, pourquoi pas (tous les rêves sont permis), à plus long terme, un fauteuil dans l'exécutif de la région

wallonne. C'était l'aboutissement d'une stratégie établie depuis longue date par certains milieux dirigeants d'Ecolo qui estimaient devoir absolument participer à l'exercice du pouvoir pour « démontrer (leurs) capacités de changer les choses » et « prouver qu'ils n'étaient pas seulement une formation d'opposition négative mais aussi une force de gestion ».

Dès que ces négociations secrètes sont connues, un débat houleux s'engage au Conseil de fédération d'Ecolo. Il ne manque pas de voix pour relever que cet accord est une affaire de dupes parce qu'il ne permet en aucune manière d'établir un rapport de force qui permette d'obliger la droite à tenir ses promesses une fois l'abstention des écolos obtenue. D'autres militants se demandent si la façon dont ont été menées ces négociations est bien en accord avec la ligne de conduite

écologiste : « une autre manière de faire de la politique ».

D'autres encore relèvent que si Ecolo se détermine comme une force politique « ni de gauche ni de droite », cela n'est pas une raison pour passer des alliances contre-nature avec des partis qui, au gouvernement national, sont responsables de l'installation des missiles nucléaires, des choix fondamentaux de l'électricité-tout-nucléaire, de la paupérisation croissante des couches sociales les plus défavorisées de la société.

Les structures de décision d'Ecolo étant ce qu'elles sont, au Conseil fédéral, les opposants à l'accord se retrouvent mis en minorité le vendredi 21 mars. Placés dans une situation de fait accompli, refusant d'assumer ce qui leur paraît être un dévoiement fondamental de la démarche écologiste, ceux-ci n'ont plus d'autre choix que de démissionner. Le député Olivier Deleuze, qui longtemps personnifia face aux médias le caractère contestataire du parti écolo, ainsi que d'autres responsables, décident alors de claquer la porte, non sans

déshonoré et sa gauche et sa droite. Et c'est une véritable campagne qui est alors menée par la direction du parti, rien n'y manque : les insultes et les invectives, les procès d'intention, les refus camouflés de reproduire des textes bruxellois dans le bulletin interne, les réunions clandestines pour « préparer » les assemblées...

A l'assemblée générale de Neufchâteau, le débat est à son paroxysme. Chacun y vient comme on se rend à une bataille décisive. Mais les « progressistes » y viennent en ordre dispersé, ils ne sont pas d'accord sur la stratégie à suivre : organiser l'autonomie de la régionale bruxelloise naturellement plus à gauche, organiser une tendance au sein d'Ecolo ou, à l'instar d'Olivier Deleuze et de ses amis, quitter tout simplement le parti pour faire revivre ailleurs les idéaux de l'écologie politique.

Finalement, si la tendance institutionnaliste (et Paul Lannoy tout particulièrement) est vigoureusement condamnée par la majorité de l'assemblée pour la manière secrète dont se sont déroulées les négocia-

tionnement du climat dans le parti, n'y a-t-il pas d'autres solutions que d'en sortir pour faire dehors ce qu'ils ne peuvent plus faire à l'intérieur ? Les défections se multiplient et ceux qui restent ne parviennent plus à se mettre d'accord avec la cinquième colonne des « Namurois » qui elle aussi ne manque pas de s'exprimer lors des réunions. C'est finalement à la fin juin qu'une pseudo-assemblée, qui ne regroupe que quelques personnes, s'oriente vers une solution « chèvrehouiste » qui, sans se démarquer clairement des options namuroises, propose un vague plan d'autonomie régionale par étape, dans le cadre fixé par Ecolo. Cette dernière assemblée provoque une nouvelle vague de démissions. Nous retrouverons parmi ceux-ci les militants regroupés autour du député Jacques Preumont dans l'A.S.B.L. « Les Verts ».

Hémorragie chez les Verts

Selon les dernières informations, la crise du printemps 1986, trop vite enterrée par les dirigeants actuels d'Ecolo, a secoué le parti bien plus profondément que certains ne le laissent croire. Ce serait plusieurs centaines de membres (autour de trois cents sur les neuf cents cartes de la fin 1985) qui n'auraient pas renouvelé leur confiance et leurs cotisations pour 1986.

Si vous ajoutez à cela la perte du siège de Jacques Preumont au Parlement, c'est à une véritable hémorragie que la direction d'Ecolo doit faire face aujourd'hui. Et même si Ecolo a toujours plus compté sur ses électeurs que sur ses militants, c'est un problème qui, à terme, ne pourra être contourné.

Par ailleurs, les ex-écolos toujours actifs, s'ils courent tous derrière le modèle des Verts et le tissu social alternatif qui fait la force des Allemands, sont à la fois divisés entre des initiatives et des stratégies différentes pour ne pas dire contradictoires. Décidément, entre le flou le plus artistique et le repli sur soi aux relets groupusculaires, la voie est étroite pour ceux qui, hors d'Ecolo, veulent reconstruire un réel mouvement de base autogestionnaire.

De toute évidence, au compte des pertes et profits, ce sont plusieurs centaines de militants écologistes qui se retrouvent aujourd'hui dans la nature, démoibolisés, voire dégoûtés par une expérience qui semble bien éloignée des idéaux pour lesquels ils s'étaient engagés dans l'écologie politique. (...)

Relations internationales
(D'après « Alternative
libertaire »)

Les intertitres sont de la rédaction du
« Monde libertaire » (N.d.R.).

Librairie
du Monde libertaire
145, rue Amélot
75011 Paris

ECOSSE

L'occupation de Coulport

COMME promis, voici un rapport sur les manifs antinucléaires du week-end du 4 et 5 octobre. Environ 4 500 personnes ont « repris » le terrain militaire de l'extension du dépôt Coulport d'armements de la Marine royale le 4 octobre. Le ministère de la Défense a « suspendu » les règles pour la journée, nous permettant de marcher dans toute la zone où on serait normalement arrêtés pour « violation de domicile » (1).

La dévastation des superbes collines écossaises va à une allure terrifiante. Six mois plus tôt, il y avait seulement quelques petites barrières ; maintenant des routes ont été tracées, des rochers ont été dynamités, des forêts détruites. Le lochen (lac) qui fournit à la péninsule l'eau potable est maintenant à côté des bunkers à missiles nucléaires en construction. Ces bunkers qui contiennent les Polaris peuvent être vus plus bas dans la base actuelle de Coulport, couverts d'une herbe proprement manucurée. Et en contraste, affirmant la vie, les milliers de manifestants habillés de couleurs vives, avec des bannières, des affiches, des ballons, des cerf-volants ont donné une claire expression de leur opposition à cette destruction.

Un temps superbement ensoleillé a assuré à chacun une agréable journée de pique-nique et de promenade. Des contingents sont venus d'aussi loin que la côte sud de l'Angleterre, 500 miles plus loin, arrivant par bus et par trains. Onze personnes ont été arrêtées, principalement pour avoir refusé de quitter le terrain à la fin de la manif. Elles ont été relâchées sous caution quelques heures plus tard.

Le 4 octobre, dans le Pays de Galles, trois mille personnes ont arrêté l'Arsenal royal Llanishen (où des éléments des missiles nucléaires sont fabriqués) à un point de ralliement à Cardiff, avec un « die-in » en chemin. Ce fut la plus grande marche antinucléaire au Pays de Galles depuis trois ans.

Le jour suivant, le 5 octobre, en Ecosse, 45 000 personnes ont formé une chaîne humaine de 28 miles de long. Malgré un temps gris et humide, les gens étaient sur deux ou trois rangées dans les villes le long de la route. Organisée par les Parents pour la survie et par « Main autour de l'Ecosse », cette grande manifestation pacifiste a été la plus importante que l'on ait jamais vu en Ecosse.

La résistance populaire britannique aux armes nucléaires continuera avec la prochaine action nationale, le 29 novembre 1986, quand des milliers de personnes bloqueront les routes utilisées pour transporter les convois de missiles en Grande-Bretagne.

Relations internationales



clamer haut et fort leurs critiques contre ce qu'ils appellent une dérive technocratique et institutionnaliste du groupe dirigeant d'Ecolo.

Dans les semaines qui suivent, un débat d'une rare violence s'engage alors dans l'ensemble du parti écologiste, partant du projet d'accord avec le P.S.C.-P.R.L., la discussion embrasse désormais l'ensemble de la stratégie et de la philosophie, des choix fondamentaux d'Ecolo.

Intégristes contre « modernistes »

Ce que les Verts allemands appelleraient les « fondamentalistes » reprochent avec force l'opportunisme et la tendance « participer au pouvoir à n'importe quel prix » de la direction historique d'Ecolo, regroupée à Namur autour de Paul Lannoy. Ils reprochent également à Ecolo de ne pas prendre suffisamment position de manière claire sur les problèmes sociaux, de privilégier l'action des spécialistes de dossiers dans les institutions plutôt que l'action de militants à la base, aux côtés de la population.

En face, ceux qu'en Allemagne toujours, on appellerait les « réalistes » se lancent alors dans une véritable chasse aux sorcières contre tout ce qui serait soupçonné d'avoir milité dans le passé dans les groupes d'extrême gauche ou plus simplement oserait développer une réflexion trop socialisante. En ligne de mire, la régionale bruxelloise, considérée comme quartier général de la fronde.

Ecolo, parti politique, « ni de gauche ni de droite » se trouve alors

tions P.S.C.-P.R.L., sur le fond du débat, lors des votes sur les textes d'orientation, les « Namurois » l'emportent d'une courte tête. Une victoire sans doute facilitée par le manque d'une réelle alternative mais aussi par les divisions des « fondamentalistes » qui ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un projet commun. On racontera même dans les couloirs que certains parmi les plus radicaux de Bruxelles ont finalement voté pour Namur afin que les choses soient plus claires...

C'est à la suite de l'échec de cette assemblée générale que la décision de quitter Ecolo est prise par plusieurs militants de la régionale de Bruxelles... nous les retrouverons quelques mois plus tard lors de la fondation du mouvement des Verts pour une Gauche alternative.

Y être ou pas ?

Pendant ce temps, les options progressistes ayant été mises en minorité dans les instances fédérales, les « Bruxellois » se replient sur leur régionale... afin d'y poursuivre leurs débats. Certains d'entre eux défendent l'idée d'une autonomie totale pour Bruxelles : la mise sur pied d'une confédération verte nationale avec les écolos flamands d'Agalev, Ecolo-Wallonie et les Verts alternatifs de Bruxelles. Cette option ayant pour avantage de permettre aux écolos bruxellois de poursuivre leurs pratiques et leurs réflexions sans la tutelle de Namur.

D'autres se demandent si cette solution est encore praticable vu la

RENCONTRES-DÉBATS DE LA LIBRAIRIE DU MONDE LIBERTAIRE

Les nouvelles revues libertaires

Parmi la variété des débats proposés par la librairie du Monde libertaire chaque semaine, une place est tout naturellement réservée aux livres, journaux et revues libertaires, à leurs auteurs et éditeurs.

Depuis le tract jusqu'aux livres les plus denses, l'écriture a toujours constitué le principal véhicule et le moyen privilégié de notre propagande. Et le foisonnement des publications demeure le meilleur indicateur de notre réflexion, même si leur nombre ne correspond pas forcément aux forces effectives du mouvement libertaire.

Qu'est-ce qui peut pousser aujourd'hui des militants à lancer de nouvelles revues ? Quels rapports la presse libertaire entretient-elle avec ceux qui la lisent, en discutent, la diffusent ?

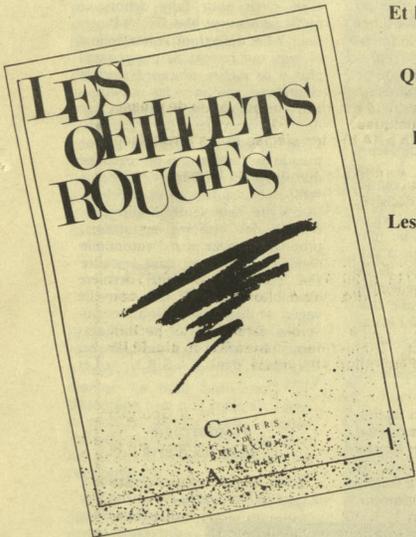
Pour débattre de ces questions, et d'autres que vous avez toujours voulu poser, nous invitons deux revues libertaires (*Noir et Rouge* et *Les OEillets rouges*) qui viennent d'être créées à un débat qui se tiendra à la librairie du M.L.

le 8 novembre 1986, à partir de 16 h.

Les camarades de *Noir et Rouge* et des *OEillets rouges* seront les invités, le même jour, sur Radio-Libertaire de l'émission « Forums ».

La prochaine animation de la librairie aura lieu samedi 15 novembre et sera consacré aux fanzines.

L'équipe d'animation



— Le « Monde libertaire » : Vous venez de lancer une revue, pourquoi ?

— Les « OEillets rouges » : A l'heure où la situation économique, politique et sociale va chaque jour un peu plus en se dégradant, semant à tout vent chômage, exploitation sauvage, remise en cause des acquis sociaux, remontée du racisme et des vieilles valeurs... jamais la résignation et le désespoir n'ont été aussi florissants dans le cœur des victimes de l'exploitation et de l'oppression.

Plusieurs questions se posent donc :
• le vieux monde aurait-il réussi à mettre au point une potion magique anti-lutte de classe ? Serait-il parvenu à couler les fondations d'une systématique de l'autogestion de la misère ?
• ou bien, les révolutionnaires, et parmi eux les anarchistes, seraient-ils devenus si peu « efficaces » qu'ils ne parviennent plus à faire se lever le grand vent de l'espoir chez tous ceux qui n'ont, de plus en plus, rien d'autre à perdre que leurs chaînes ?
• ou pire encore, l'idée même de révolution serait-elle finalement obsolète ? Archaïque ?
• et en un mot, comme en cent, l'anarchisme aujourd'hui aurait-il encore une raison d'être ?

C'est pour tenter de répondre à toutes ces questions que nous avons créé les *OEillets rouges*
— M.L. : Comment vous situez-vous dans l'éventail de la presse libertaire ?
— O.R. : Les *OEillets rouges* occupent une place « originale » dans l'éventail de la presse libertaire. Aucune revue libertaire, parce qu'elles ont une fonction d'agitation (comme le *Monde libertaire*) ou parce qu'elles ont choisi la formule magazine (*Magazine libertaire*, *Agora*, *I.R.L.*, etc.), ne mène actuellement par manque d'espace un travail de réflexion théorique suivi et approfondi, et notre désir le plus cher est de parvenir à combler ce vide.

De plus, si les *OEillets rouges* se proposent de poser sur le monde et sur l'anarchisme le regard grave de ceux qui veulent com-

prendre le pourquoi du comment des choses, ce n'est pas pour le seul plaisir de réfléchir à haute voix. Les animateurs de cette revue sont en effet des militants de la Fédération anarchiste et ils sont convaincus du bien-fondé de la nécessité d'une démarche sociale et organisationnelle.

Dans cette optique, le « réfléchir » se veut donc partie intégrante de l'« agir » ; et le théorique en liaison permanente avec la pratique. De ce point de vue, les *OEillets rouges* tranchent avec l'égo-centrisme confortablement installé dans le champ clos des mots qui constitue l'être profond de la démarche d'un certain nombre de revues libertaires.

— M.L. : Pourquoi ce titre ?
— O.R. : Notre revue a un sous-titre : « Cahiers de réflexion anarchiste » qui veut bien dire ce qu'il veut dire. Quant au titre, nous avons voulu qu'il ait du chien, du look.

Les « œillets rouges », fleur symbole de la Commune de Paris, de l'esprit révolutionnaire du mouvement ouvrier, nous ont semblé être particulièrement à même de traduire ce désir.

— M.L. : Quel est votre mode de fonctionnement ?

— O.R. : Actuellement notre comité de rédaction comporte quatre membres, tous militants de la Fédération anarchiste. Nous nous réunissons régulièrement pour débattre, confronter nos analyses, le fruit de nos recherches, et si chacun garde l'entière liberté d'écrire ce qu'il veut et d'exprimer sa spécificité propre, notre fonctionnement collectif nous amène dans les faits à tenir compte des critiques des uns et des autres.

Quand nous faisons appel à des collaborateurs extérieurs, nous les invitons, cela va de soi, aux réunions du comité de rédaction.

— M.L. : En dehors de ce forum, envisagez-vous des rencontres avec vos lecteurs ?

— O.R. : L'hypothèse n'est pas exclue.

— M.L. : Que pensez-vous de *Noir et Rouge* ?

— O.R. : C'est une revue intéressante, personnellement j'y suis abonné depuis quinze ans.

Pour les « OEillets rouges »,
Jean-Marc RAYNAUD

— Le *Monde libertaire* : Vous venez de lancer une nouvelle revue libertaire. Pourquoi cette initiative ? Comment vous situez-vous dans l'éventail de la presse libertaire ?

— *Noir et Rouge* : Parce que cette nouvelle revue est aussi une revue nouvelle, nous voulons faire de *Noir et Rouge* une revue d'échanges et de confrontations, avec un parti-pris de non-sectarisme, entre tous les courants libertaires. Pour cela, nous avons décidé de réaliser dans chaque numéro de la revue un dossier afin que *Noir et Rouge* constitue un outil permettant de traiter les problèmes qui se posent quotidiennement à nous tous. Nous voulons confronter la pensée libertaire à la réalité sociale, de façon à favoriser en permanence sa réactualisation.

L'équipe de *Noir et Rouge* regroupe des militants d'origines et de cultures diverses qui ont en commun : une activité militante sur leur lieu de travail ou de vie, une longue expérience de groupe (la plupart d'entre nous travaillaient auparavant avec *I.R.L.* [*Informations et Réflexions libertaires*]) et de la réalisation de dossiers, tels que « Tiers monde et anarchisme » ou « Solidarité avec le peuple kanak » parus dans *I.R.L.*

Dans cette optique de dialogue et de débat, nous avons déjà réalisé deux dossiers : « Le syndicalisme dans la crise et la crise du syndicalisme » (*Noir et Rouge* n°1) et « Emergences de mouvements autogestionnaires en Amérique latine » (*Noir et Rouge* n°2, à paraître prochainement). Le troisième numéro de *Noir et Rouge* traitera de la contre-révolution idéologique en France et du quasi abandon de l'idée de rupture avec le capitalisme dans le mouvement ouvrier, sauf pour les libertaires justement.

Donc, par son originalité, *Noir et Rouge* a sa place parmi les différents titres existants déjà dans la presse libertaire. *Noir et Rouge* ne se veut ni revue de propagande ni revue d'agitation, mais une revue réalisée entièrement par des militants désireux de parler de ce qui les concerne. Nous nous adressons à tous ceux qui, dans leur vie et dans les divers secteurs de la société, luttent contre l'oppression et l'exploitation.

En résumé, dialogue, débat, échanges et confrontation pour aboutir à la création d'un outil de travail militant. Ainsi le premier numéro a été très bien reçu par les militants syndicalistes.

— M.L. : Pourquoi ce titre « *Noir et Rouge* » ?

— N.R. : On nous l'a beaucoup demandé ! Nous avons fait une mise au point dans le n°1. Nous avons « baptisé » ainsi notre revue

pour les références auxquelles nous renvoyent ces deux mots assemblés. Il y a évidemment un clin d'œil au passé : à la revue *Noir et Rouge*, revue d'étude anarchiste des années 56 à 70. Des liens existent entre cette publication et la nôtre, liens qui ont pour origine un état d'esprit et une démarche assez voisines que nous revendiquons. C'est peut-être « gonflé », mais tant pis pour le mythe ! Nous voulons faire une revue d'analyses libertaires qui, déjà, rien que parce que nous arrivons à la fin des années 80, sera différente de celle de 1956 à 1970.

— M.L. : Quel est votre mode de fonctionnement ?

— N.R. : Nous nous réunissons chaque semaine. Chaque dossier est discuté, un plan est élaboré en commun, entre l'équipe de *Noir et Rouge* et ceux qui amènent un projet, ou qui sont intéressés par le dossier en préparation. Ainsi chaque dossier est réalisé par des camarades différents, suivant le sujet, regroupés en commission de travail.

Nous nous répartissons le travail : diffusion du journal, contacts avec les rédacteurs, invitation de camarades susceptibles de participer à tel ou tel dossier, etc. Nous refusons la séparation manuels/intellectuels, donc nous fabriquons la revue ensemble, de la conception au bouclage, en la composant et en la montant nous-mêmes. Chacun de nous est responsable, à tour de rôle, des tâches matérielles

et rédactionnelles, parce que pour nous un journal libertaire doit l'être aussi bien dans son contenu que dans son mode de réalisation.

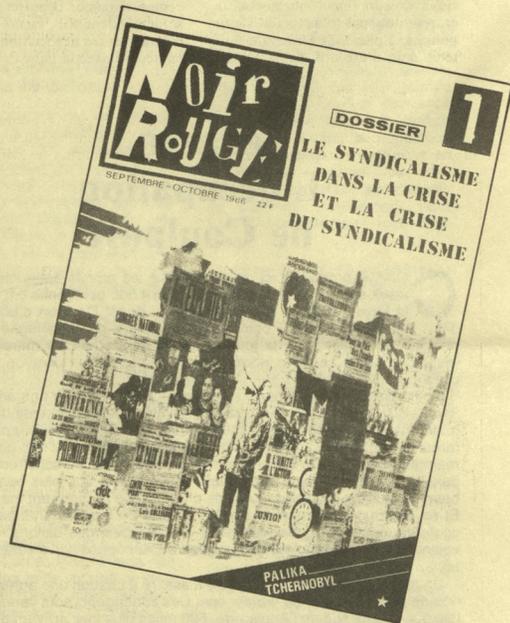
Beaucoup de copains nous ont aidé, également, en nous trouvant des salles peu chères, en nous donnant du matériel, en aidant à la diffusion... Nous accueillons toutes les formes d'expression : reportages, interviews, analyses, dessins, photos, etc. Nous pensons, là aussi, que la diversité est enrichissante.

— M.L. : En dehors de ce forum, envisagez-vous des rencontres avec vos lecteurs ?

— N.R. : Bien sûr ! Outre les fêtes de soutien que nous avons déjà organisé (et il y en aura d'autres, c'est prévu !), nous invitons à chaque sortie de numéro les lecteurs à venir débattre avec ceux qui ont réalisé celui-ci. Ainsi, le 27 septembre dernier, une soirée-débat s'est tenue sur le thème du dossier n°1 : le syndicalisme. Nous rejetons la coupure rédacteurs/lecteurs, puisque nous sommes nous-mêmes des militants parmi d'autres.

— M.L. : Que pensez-vous des *OEillets rouges* ?

— N.R. : C'est une bonne revue qui a sa spécificité puisque c'est une revue théorique de la Fédération anarchiste, qui se place délibérément d'un point de vue anarchiste organisationnel. Le travail de *Noir et Rouge* et des *OEillets rouges* se recoupera souvent, mais il n'y aura pas de « double emploi » !



Presse porno ou le sexe en déroute

La presse pornographique constitue certainement une commercialisation assez insultante du corps féminin, mais ce n'est pas son principal défaut. D'ailleurs, la femme est bien plus ridiculisée par les publicités qui la présentent comme une incurable tarée n'atteignant l'orgasme que quand « *c'est si propre qu'on se voit dedans* ». Les revues pornos, lorsqu'elles présentent des jeunes femmes jambes écartées et suçant une glace, ont au moins la décence de ne pas les traiter de demeurées.

La ménagère de la publicité refuse avec horreur de cocufier sa lessive préférée avec une autre marque. La vamp de la presse porno, elle, accepte goulument les hommages de dizaines de premiers venus. Soit. Loin de nous l'intention de dénoncer les mœurs légères et la fantaisie sexuelle. Mais toute pudibonderie mise à part, l'examen de la presse de cul choquo encore par les phantasmes et les complexes qu'elle colporte, par sa tristesse.

Quincaillerie porno

Dans les journaux pornos, ne voit-on que des femmes nues ? Erreur ! Au contraire, les objets

peine imaginer l'état physique des utilisateurs !

Clichés types clichés toc

Et leur état mental ? Il ne s'agit pas de traiter les amateurs de presse porno de détraqués ou d'obsédés sexuels. Simplement, la presse de cul colporte à longueur de pages des erreurs aberrantes. Les hommes sont supposés n'intéresser les femmes que par leurs mensurations sexuelles, leur aptitude à baisser à répétition, la durée des rapports. Détails qui n'ont, en fait, pas d'importance puisque le plaisir n'est ni une question de taille, ni une question de temps, ni une matière de compétition. Et la douceur, et l'attention, et la tendresse, bordel !

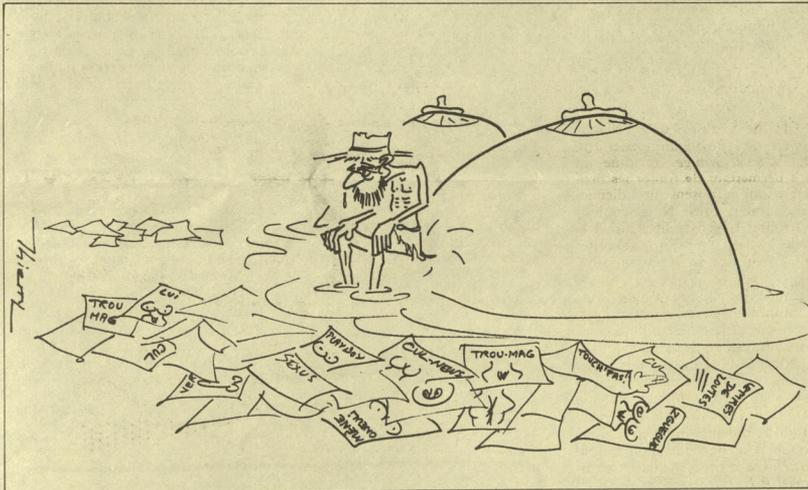
La presse porno propose des recettes d'orgasmes qui, prises à la lettre, ne peuvent qu'échouer (une lectrice de *Union* raconte qu'après avoir subi des viols collectifs organisés par son mari, puis des partouzes, puis des jeux sadiques, elle a décidé de refuser et de divorcer. Bonjour les rapports humains !). La presse de cul insiste tellement sur le mythe des bombes sexuelles que

rades s'occupent des chiennes. » A priori, il n'y a rien de répréhensible aux phantasmes, puisqu'un phantasme est par définition immatériel, au même titre qu'un rêve. Mais qu'il ne vienne pas à l'idée des lecteurs gavés de pornographie enfantine d'essayer de mettre en pratique. Quant à la zoophilie, elle apparaît surtout comme un aspect sordide de la misère sexuelle, et non comme un progrès ou une libération.

Pour terminer la revue de presse des bouquins de cul, signalons certains passages qui mettent à mi-chemin entre le fou rire et le dégoût : « *Pour lire dans la vie de ses patientes, mage Kilibara arrache les poils du pubis de ses clientes* » ou encore, extrait d'un courrier de lecteur qu'on espère bidon : « *J'enfonçais le gode dans l'anus du bouc, puis pressai sur les testicules pour lui vidier le rectum*... N'en jetons plus !

Les raisons de l'obsession

Il serait malhonnête de ne pas concéder quelques intérêts à la presse pornographique : elle en a forcément pour des milliers de clients. D'une part, ces journaux s'offrent l'alibi non négligeable de



tiennent une grande place dans les phantasmes masculins. Dans la tenue vestimentaire, tout d'abord, où la panoplie ne diffère pas tellement du siècle dernier : bas noirs, porte-jarretelles, talons aiguilles, voire fouet levé. Il existe pourtant tellement plus beau, tellement plus doux, tellement plus neuf...

Mais l'attirail ne se limite pas à la tenue vestimentaire (!). La mode semble être aux purges. « *Ensemble, nous avons administré un lavement à Suzy. Ce soir-là, nous avons réussi à lui faire absorber quatre litres d'eau tiède. Suzy en redemandait, mais nous avons peur de lui faire éclater les intestins. N'est-ce pas dangereux ?* », s'inquiète un lecteur. Suzy, pourquoi tu t'ousses ? Passons rapidement sur les talons aiguilles enfilés un peu partout, sur les pinces à linges des masochistes (« *quelquefois il utilise des pinces à linge dont on a scié l'extrémité, ce qui fait que le clitoris et les mamelons sont coincés au niveau des ressorts. La douleur est très forte et je jouis immédiatement. Mais martyriser ces parties sensibles ne risque-t-il pas de créer des pathologies ?* », s'interroge une adepte).

Il reste les poupées gonflables chauffantes vibrantes, des prothèses en plastique gonflables pour augmenter la taille du pénis, des pommades pour l'allonger, des huiles pour le durcir, des sprays pour retarder l'éjaculation... On ose à

les lecteurs masculins doivent se retrouver malades de complexes et psychologiquement impuissants.

Face à l'image du sur-homme, celle de la femme ne vaut guère mieux. Car toutes les séduisantes créatures présentées, malgré leurs différences morphologiques, ne font qu'une : une jeune femme forcément excitante, forcément excitée, offrant forcément son cul et ses seins.

Car le sexe, voire l'amour, voire même les rapports humains sont farouchement cantonnés aux organes génitaux. On arrive ainsi à des obsessions d'une redoutable banalité : il n'existe pas cent mille possibilités d'actes sexuels « homologués », et les positions proposées lassent vite. Pour pallier à cette pauvreté, la presse porno flirte avec des phantasmes plus « *hard* », plus interdits, plus obscènes. Car cette fois, c'est bien d'obsécner, voire de crime dont il s'agit.

Fascisme intime

« *De très jeunes filles découvrent la sexualité d'une manière un peu brutale ! Viols et dépuclages se suivent et ne se ressemblent pas. Si la vue du sang ne vous effraie pas, laissez-vous séduire* », proclame une publicité pour un roman photos. Ou encore : « *Des jeunes filles à peine pubères font l'amour avec des chiens pendant que leurs cama-*

Programmes de Radio-Libertaire

Jeudi 6 novembre

« *Blues en liberté* » (10 h à 12 h) : du Mississippi à Chicago... Muddy Waters, Howling Wolf, Elmore James, etc.
« *Femmes libres* » (12 h 30 à 14 h) : l'imaginaire féminin. Une création de Rebecca Behav : « *Le Faune* ».
« *Paris au ras des pavés* » (19 h 30 à 20 h 30) : histoire d'eau à Paris, avec G. Conte.
« *Jazz en liberté* » (22 h 30 à 3 h) : diffusion des soirées du 1^{er} Festival des musiques mutantes. Ce soir : Steve Lacy/Mal Walchar duo.

Vendredi 7 novembre

« *Et les croissants, bordel !* » (8 h à 10 h) : infos, revue de presse, analyses libertaires et musiques.
« *H. comme hasard* » (12 h à 14 h) : les siècles et les arrondissements.
« *Palais de Police* » (14 h à 16 h) : le Syndicat de la magistrature avant son congrès, avec J.-P. Deschamp.
« *Regards sur...* » (21 h à 22 h 30) : les jeunes et leurs difficultés (2^e partie). Le groupe Malatesta (F.A.) reçoit Xavier Wacholle.

Samedi 8 novembre

« *Chronique syndicale* » (12 h 30 à 14 h 30) : le S.M.O.T. en U.R.S.S., utilisation de la main-d'œuvre à « bon marché ». Le collectif Villermé.
« *De bouche à orteils* » (14 h 30 à 16 h 30) : Brassens (3^e partie), avec Bernard Lavalette, Eric Zimmerman, Claude Marin, etc. Et un dossier « Brassens et la Fédération anarchiste ».

Dimanche 9 novembre

« *Ici Dieu, à vous Paris* » (10 h à 12 h) : hommage à Georges Dumezil (avec la Libre Pensée).
« *Folk à lier* » (12 h à 14 h 30) : programme de circonstance sur le 11 novembre.
« *Liberterre* » (14 h 30 à 16 h) : après le congrès de l'I.F.A., « géopolitique et sous-développement ».
« *Trisomie 21* » (20 h 30 à 22 h 30) : spécial musique industrielle (Test Département, Flux, Bourbonese, Qualk, etc.).

Lundi 10 novembre

« *La clef de treize* » (17 h à 18 h 30) : après la rencontre des associations mécanique/auto à Beauvais...
« *Allo maman bobo* » (18 h 30 à 20 h 30) : troubles de la circulation.
« *Radio Libertaria* » (20 h 30 à 22 h 30) : le syndicat des spectacles, avec Claude Vinci.

Mardi 11 novembre

« *L'Auberge espagnole* » (12 h à 14 h) : toujours des invités et l'entraide matérielle.
« *Musiques sans frontières* » (14 h à 15 h 30) : musique éthiopienne et d'Erythrée.

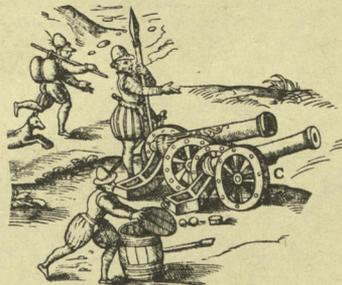
CINÉMA

« Mission » de R. Joffé

Pour une fois, un film semblait se pencher sur le rôle des missions jésuites dans l'Amérique latine du XVII^e siècle. Deux prêtres, Jérémy Irons (jésuite idéaliste) et R. de Niro (esclavagiste repent), décident de sauver leur mission face à l'Eglise qui exige son démantèlement et aux gouvernements espagnols et portugais qui se partagent le continent.

Face aux méchants Portugais qui ne songent qu'à réduire les Indiens en esclavage, se dressent les jésuites. Oui, mais voilà, cette opposition se révèle vite être un trompe-l'œil, car missionnaires et conquistadores ne sont en fait que les deux facettes d'une même tragédie historique : la colonisation.

Dans ce film, qui est censé se dérouler au Paraguay, on y voit donc des jésuites angéliques, en compagnie de braves autochtones dans une forêt vierge tout à fait accueillante. Quelques bienfaits de la colonisation nous sont présentés les uns après les autres : travail des Indiens dans les bananeraies, fabrique d'instruments de musique, messes... Mais n'espérez pas voir une seule scène sur la vie quotidienne des indigènes, ceux-ci sont là seulement à titre de figurants. Tous ont l'air en parfaite forme physique et de plus ravis de vivre dans ces jardins d'Eden.



Malheureusement, la réalité fut tout autre. Pour implanter les missions, les Indiens furent regroupés dans des villages artificiels, contraints de délaisser la pêche/et la cueillette au profit de l'élevage et de l'agriculture à grande échelle. De tels regroupements furent la cause de l'extension rapide des épidémies qui firent des ravages. Que les jésuites aient longtemps préservé les Guarani contre l'esclavage est un fait, mais à quel prix ? Regroupement forcé, destruction de l'identité indienne, christianisation... En tant qu'Européens, ils les considéraient comme des inférieurs à civiliser. L'Indien était sous tutelle, privé de toute autonomie et de responsabilité. Son seul rôle était de travailler et de chanter des cantiques.

Pour conclure, ce film à la gloire des gentils colonisateurs jésuites n'est qu'un spectacle commercial sans grande intensité, ni vérité historique. N'y cherchez surtout pas une quelconque remise en cause de la colonisation hispanique, vous n'y verrez que des Indiens heureux... d'être asservis.

JEAN-CLAUDE
(Gr. Kropotkine)

ISRAËL ET LE MONDE ARABE

Quatre guerres en quarante ans

1948. Proclamation de l'Etat d'Israël. Les juifs venaient d'obtenir un tout petit pays, sans grandes richesses naturelles, situé en plein cœur d'un monde arabe hostile : la suite des événements s'annonçait difficile. De fait, Israël, perpétuellement sur la défensive, n'a guère quitté le premier plan de l'actualité mondiale par une série de guerres, d'annexions, d'occupations. Actuellement enlisé dans les territoires de la bande de Gaza et de Cisjordanie, et partie prenante du conflit du Liban, Israël ne connaîtra sans doute pas la paix avant longtemps. Le Proche-Orient non plus !

EN 1948, les tout nouveaux citoyens israéliens se sont trouvés confrontés à bien des difficultés : les dimensions du pays, d'abord. Vingt deux mille kilomètres carrés, soit moins de la moitié de la superficie de la Suisse. Un tracé de frontières étrange, stratégiquement difficile à défendre : moins de 90 km dans ses plus grandes largeurs. Enfin, une population absolument hétéroclite, source de beaucoup de folklore et aussi de conflits. Aux 650 000 juifs européens d'avant 1939, se sont ajoutés 300 000 rescapés des camps d'extermination, 250 000 juifs d'Asie et 120 000 sépharades (originaires de pays africains). Population on ne peut plus diversifiée à laquelle s'ajoutent 900 000 Arabes de nationalité israélienne.

Juifs et Arabes

Une fois de plus, un rappel historique s'impose pour clarifier les rapports entre juifs et Arabes en Israël (ou « Palestine occupée », comme rectifient les membres de l'O.L.P.). Au début du siècle, l'arrivée des premiers colons juifs a plutôt satisfait les Palestiniens.

Les grands propriétaires féodaux, d'abord, qui vendaient ainsi à prix d'or des terres généralement inexploitées. Quant à la masse des Palestiniens très pauvres, ils ne se plaignaient pas de ces arrivants qui défrichaient les sols, asséchant les marécages, implantaient des hôpitaux et, en outre, payaient mieux que les Turcs et les Anglais. Les juifs s'activaient en effet, décapaient les récoltes, modernisaient le pays, mais semblaient ignorer qu'ils n'étaient pas tout seuls : créant leurs propres écoles, leurs journaux en yiddish puis en hébreu, ils n'ont guère cherché à s'intégrer.

Une parabole arabe résume assez bien la situation d'avant les premiers conflits : au juif qui s'étonne auprès d'un Arabe : — De quoi te plains-tu ? Nous n'occupons pas ta maison, nous y ajoutons un étage !, l'Arabe répond : — Certes, mais nous ne vous avions rien demandé. Ces rapports aigre-doux s'enveniment dans les années 30. D'abord parce que l'immigration n'est plus marginale ; il devient évident que les arrivants resteront et même n'en resteront pas là.

D'autre part, les grands propriétaires qui avaient vendu des champs de cailloux à l'Agence mondiale juive s'estiment spoliés en y retrouvant, cinq ans plus tard, des plantations fertiles. Une partie de ces grands propriétaires incite les Palestiniens à la « guerre sainte » et, dès 1934, s'allient avec les nazis pour « exterminer la vermine juive du monde ».

Les Anglais enfin encouragent et arment les groupes palestiniens pour rester eux-mêmes maîtres de la région. En 1947, juifs et Arabes se rejoignent, le temps de la lutte finale contre l'occupant britannique. Mais la déclaration de l'O.N.U. accordant un Etat aux juifs est une déclaration de guerre.

Quatre guerres en 40 ans

La première guerre israélo-arabe éclate le soir même de la

proclamation de l'Etat, le 14 mai 1948. Depuis, les rapports entre Arabes et Israéliens se résument en bonne partie par une série de guerres : 1956, campagne de Suez ; 1967, guerre des Six Jours ; 1973, guerre du Kippour ; 1982, annexion du plateau du Golan.

La guerre des Six Jours a certainement été la plus lourde de conséquences : l'armée israélienne a écrasé en six jours les forces égyptiennes, irakiennes, jordaniennes et syriennes, déclarant soutenir bien sûr l'O.L.P. A cette occasion, Israël a envahi le Sinaï, la bande de Gaza et la Cisjordanie, soit l'équivalent de quatre fois sa propre superficie. Même sur le plan stratégique, il s'agissait d'une aberration : un tout petit pays ne peut contrôler de telles superficies, à peuplement exclusivement arabe, pendant très longtemps, à moins de militariser totalement la société. Aux deux boursiers que constituent Gaza et la Cisjordanie (le désert du Sinaï ayant été restitué à l'Egypte en

juifs chrétiens avaient massacré des civils palestiniens, avec l'accord d'Israël et l'approbation tacite des soldats syriens, qui n'étaient pas intervenus. Tandis que les Etats arabes protestaient mollement dans un communiqué paru dix jours après le carnage, 400 000 Israéliens — soit 10% de la population — ont manifesté devant la Knesset (Parlement).

En 1985, l'armée israélienne s'est retirée, non sans heurts, du sud Liban. Mais la grande féture dans la population n'est pas oubliée : le doute a surtout atteint l'armée (essentiellement composée d'appelés : deux ans de service militaire pour les hommes, un

juifs veulent-ils et peuvent-ils repartir ?

Le veulent-ils ? Une partie des Israéliens — notamment le mouvement Paix maintenant envisage le retrait. En 1967, ces territoires ont été annexés par des soldats fanatiques, et par un Etat se sentant réellement menacé d'extermination. En s'emparant de Gaza et de la Cisjordanie, Israël espérait affaiblir l'ennemi et garantir sa propre sécurité. Vingt ans de guérilla ont clairement prouvé le contraire. Les méthodes utilisées par l'armée pour « pacifier » les Palestiniens sont caractéristiques de la logique étatique. D'autre part, loin d'amener la paix, les territoires occupés ont déclenché deux autres guerres et des centaines, voire des milliers d'attentats. Alors, libérer ces territoires, quitter à prendre toutes les garanties pour qu'ils ne se réarment pas ?

Pas si simple car Israël se trouve pris à son propre piège du fait accompli. Durant une décennie, le gouvernement a encouragé les colons à s'installer dans les territoires occupés par toute une panoplie d'emprunts à taux

réduits, de logements moins chers, d'aides à l'installation. Et les colons qui sont arrivés il y a vingt ans se sont établis dans la ferme intention d'y rester. Il est évident qu'on ne délogera les quarante mille juifs des territoires occupés que par la force.

L'enlèvement

Or, le mythe des pionniers est l'un des plus vivaces d'Israël. L'exemple de la ville de Yamit a fait comprendre l'ampleur qu'aurait l'expulsion des colons de Gaza et de Cisjordanie. Yamit, citée construite par des colons juifs dans le désert du Sinaï, a du être ensablée par les chars de l'armée israélienne pour déloger ses habitants, lors de la restitution du Sinaï à l'Egypte. Et, bien que les colons aient été généreusement dédommagés, des milliers d'Israéliens ont manifesté contre le « scandale » d'une ville construite par des juifs et détruite par d'autres juifs.

Le même phénomène se produirait, avec une violence décapitée, si l'armée israélienne recommençait à l'échelle de Gaza et de la Cisjordanie l'« opération Yamit ». D'autant que les jeunes israéliens n'ont jamais connu d'autres frontières que celles d'après 1967 et ne comprendraient pas cette amputation. Dans un pays dont l'unité a toujours fait la force principale, aucun gouvernement ne prendrait le risque d'un véritable éclatement politique.

Certes, cette analyse ne tient compte que du point de vue israélien. Le monde arabe se déchaine régulièrement contre l'impérialisme sioniste. Les libertaires ne peuvent que condamner l'annexion et la domination d'un Etat sur le peuple palestinien. Mais il convient de délimiter précisément la frontière entre antisionisme et antisémitisme. Cette question fera l'objet d'un autre article dans le prochain numéro.

PASCALE



La prière avant l'attaque...

1982 est venu s'ajouter le sud Liban.

1982. L'éclatement politique

Quelle mouche a donc piqué Tsahal (l'armée israélienne) d'attaquer brusquement le Liban, en 1982 ? Les militaires ne manquent pas d'arguments, mais cette fois une bonne partie de l'opinion publique israélienne n'a pas suivi. D'une part, l'attaque n'était pas dirigée contre le Liban, mais contre la Syrie : le plateau du Golan, au sud Liban, surplombe à une quarantaine de kilomètres la capitale syrienne, Damas. Qui détient le Golan peut donc espérer dominer toute la région. D'autre part, le sud Liban était devenu, presque officiellement, la base stratégique de l'O.L.P.

Mais cette attaque a paru un peu trop offensive à la population. Contrairement aux guerres précédentes, le danger n'était pas imminent. D'autre part, cette attaque brutale et surtout les méthodes des soldats israéliens dans ce nouveau territoire occupé ne pouvaient que renforcer la guérilla à Gaza et en Cisjordanie. Le débat ne s'est pas cantonné aux cafés de Tel-Aviv : des centaines de militaires — y compris des généraux — ont quitté l'armée, pour refuser la guerre du Liban.

L'extermination des camps de Sabra et Chatila a porté l'indignation à son comble. Rappelons qu'à cette occasion, des phalan-

an pour les femmes) et les vieux « pionniers » d'Israël. Beaucoup de soldats sont revenus du Liban écourés par cette guerre absurde, et doutant du bien-fondé de la cause qu'ils étaient sensés défendre.

L'armée israélienne s'est officiellement retirée, mais des milices armées et contrôlées par les Israéliens sillonnent plus que jamais le sud Liban. Dans leur obsession — justifiée ou non — de la sécurité, les dirigeants israéliens sont tout à fait conscients du danger stratégique que représente cette longue frontière libanaise. Ils ne renonceront sans doute pas au contrôle de cette zone aussi « facilement » qu'ils s'étaient retirés du désert du Sinaï, qui ne représentait plus grand risque.

Les territoires occupés

Si la question du Liban est provisoirement enterrée, il n'en est pas de même pour les tristesses célèbres territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie. Le problème date bien sûr de près de vingt ans, mais chaque année qui passe rend la situation plus difficile et plus irrémédiable. Actuellement, un million trois cent mille Palestiniens et 40 000 juifs vivent dans le détroit de Gaza, la Cisjordanie et la partie arabe de Jérusalem. Or, c'est sur ces territoires que l'O.L.P. envisage de bâtir un jour l'Etat palestinien. L'insolvable question est, depuis vingt ans : les

A propos du terrorisme

A H ! comme il était beau l'exemple israélien », il y a quelques semaines. Nos hommes politiques s'en gargarisaient, alignaient les cas de ripostes sanglantes, de raids punitifs de l'armée israélienne contre le terrorisme arabe. Nos Zorro nationaux évoquaient des méthodes analogues pour libérer les otages, faire parler les terroristes, châtier les pays complices...

Nos Zorro locaux sont-ils cons à ce point ou simplement ignares ? Certes Israël fait preuve de cette chère « fermeté » qu'on nous ressort à toutes les sauces. Mais les juifs eux-mêmes ont manié les explosifs avec une incontestable efficacité lorsqu'il s'agissait de virer les Anglais. Begin, Pérès, Shamir et des centaines d'autres responsables israéliens ont été condamnés à mort par les Britanniques, pour collaboration indéniable à des actions terroristes. Ces terroristes-là sont aujourd'hui des héros...

Des héros sourcilleux qui jurent leurs grands dieux que jamais ils ne céderont, que toujours ils riposteront à l'abomination terroriste. Soit. De fait, la prévention antiterroriste en Israël est telle, les lieux publics sont si surveillés, les fouilles si fréquentes, les voitures suspectes si vite évacuées qu'il est matériellement très difficile de poser une bombe. De sorte qu'on a vu naître, à la fin de l'année dernière, une autre forme de terrorisme, plus inquiétante peut-être que les bombes : l'assassinat isolé, les soldats retrouvés égorgés dans les fossés, le coup de couteau en passant dans les ruelles de Jérusalem. Même les Zorro israéliens n'ont pas encore trouvé la parade.

Certes, Israël est le champion toutes catégories des représailles : quatre touristes israéliens assassinés à Chypre ? Bien le bonjour au quartier général de l'O.L.P. à Tunis. Meurtre d'un infirme juif sur l'Achille-Lauro ? Ça va être la fête dans les positions palestiniennes du Liban. Une bombe au mur des lamentations ? Il va y avoir de l'ambiance dans les rues de Jérusalem. Et le tac-au-tac des horreurs se poursuit avec entrain. Sans le moindre espoir de voir arriver la balle de match, puisque chaque riposte allume de nouvelles rages, puisque chaque vengeance entraîne des représailles... Alors, messieurs les Zorro français : le but du jeu est-il de s'engager dans une interminable partie de massacres ou plutôt d'essayer de retirer — toutes — ses billes ? Réfléchissez-y avant de dire des conneries...

PASCALE